



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La cinquième séance est encartée entre les pages 88 et 89.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(4^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 8 avril 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

M. le président.

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation étrangère** (p. 75).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 75).

PROBLÈME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ (p. 75).

MM. Sébastien Couepel, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

RENÉGOCIATION DES TAUX D'INTÉRÊT POUR LES PRÊTS IMMOBILIERS (p. 76).

MM. Antoine Carré, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ET FERMETURE DE CLASSES (p. 77).

MM. Gilles de Robien, René Monory, ministre de l'éducation nationale.

AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE (p. 78).

MM. Jacques Roux, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

CONDAMNATION DE PIERRE-ANDRÉ ALBERTINI PAR LE RÉGIME SUD-AFRICAÏN (p. 79).

MM. Maxime Gremetz, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

PERSONNES DISPARUES EN ALGÉRIE (p. 80).

MM. Pierre Descaves, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 80).

M^{me} Yann Piat, M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 81).

MM. Pierre Joxe, Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

SITUATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 82).

MM. Michel Coffineau, Adrien Zeller, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

CONSÉQUENCES DE LA SUPPRESSION DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT (p. 83).

M. René Drouin, M^{me} Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

POLITIQUE AGRICOLE (p. 84).

MM. Yves Tavernier, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

HAUSSE DES LOYERS (p. 85).

MM. Eric Raoult, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

AFFAIRE KNOBELSPIESS (p. 86).

MM. Pierre Pasquini, Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

AIRBUS A 340 (p. 87).

MM. Jean Diebold, Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

Suspension et reprise de la séance (p. 87)

3. **Équipement militaire pour les années 1987-1991.** - Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi de programme (p. 88).

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

M. François Fillon, président de la commission de la défense, rapporteur.

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE MESTRE

M. le président de la commission de la défense.

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Yves Guéna, rapporteur pour avis de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Désignation d'un candidat à un organisme extra-parlementaire** (p. 100).

5. **Ordre du jour** (p. 100).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

Mes chers collègues, j'appelle votre attention sur le fait que, lors de la dernière session, vous aviez pris la bonne habitude d'arriver un peu avant quinze heures plutôt qu'après dans la salle des séances. Je crois qu'il faudrait la reprendre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

1

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION ÉTRANGÈRE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation parlementaire bulgare, conduite par M. Traikov, président du groupe d'amitié « Bulgarie-France » de l'Assemblée nationale de la République populaire de Bulgarie.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. *(Mmes et MM. les membres du Gouvernement, Mmes et MM. les députés des groupes du R.P.R., U.D.F., Front national [R.N.], socialiste et communiste se lèvent et applaudissent.)*

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

PROBLÈME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

M. le président. La parole est à M. Sébastien Coupel.

M. Sébastien Coupel. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture. *(Ah ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre, dans l'ensemble des thèmes abordés durant la campagne électorale de mars 1986, des questions relatives à la liberté de l'enseignement étaient fréquemment posées, prouvant ainsi l'intérêt que nos concitoyens attachaient à ce dossier.

Notre réponse était alors invariable : en cas de victoire, nous prendrions toutes les dispositions pour donner aux établissements privés les moyens financiers nécessaires à l'exercice du pluralisme scolaire.

Dans l'enseignement agricole privé, la réalité est aujourd'hui tout autre, et parents et enseignants ne comprennent pas, monsieur le ministre, votre position face à de tels engagements.

En effet, ils constatent un fossé entre ce que stipule la loi et la situation concrète des établissements. Aujourd'hui, chaque établissement privé perçoit en moyenne 1 200 francs par élève, alors que le coût moyen de fonctionnement pour une formation correspondante dans l'enseignement agricole public est de 12 000 francs.

Vous le savez, monsieur le ministre, ce n'est pas cette somme-là que réclament les responsables de l'enseignement agricole privé : ils souhaitent obtenir, en 1987, 4 000 francs par élève en moyenne, pour assurer l'équilibre financier de

leur école. Et cela éviterait que certains conseils d'administration ne soient conduits à emprunter pour faire face aux besoins.

Devant le légitime mécontentement des parents et enseignants, des décisions urgentes s'imposent : décrets d'application et moyens financiers à hauteur de 114 millions en 1987 - 40 millions pour tenir les engagements pris en matière de salaires des enseignants, et 74 millions pour la subvention de fonctionnement, à raison de 4 000 francs par élève.

Monsieur le ministre, partageant les mêmes préoccupations que ces responsables qui nous interrogent, nous sommes conscients de l'impérieuse nécessité d'une formation agricole toujours plus poussée, assurée à plus de 60 p. 100 par le secteur privé. Pouvez-vous nous rassurer sur ces deux points : décrets d'application et moyens financiers ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, vous m'avez interrogé sur les conditions de mise en œuvre de la loi de décembre 1984. Je vous répondrai tant sur le plan réglementaire que sur le plan budgétaire.

Je précise d'abord que, au 16 mars 1986, aucun décret d'application de la loi de décembre 1984 n'avait été préparé.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre de l'agriculture. Le 4 novembre 1986, nous avons fait paraître au *Journal officiel* un premier décret relatif à l'enseignement supérieur privé.

Pour l'enseignement technique, cinq décrets ont été retenus comme prioritaires, en accord avec les unions nationales et les organisations syndicales. Ces décrets seront publiés avant la fin de l'année 1987.

Il s'agit des décrets relatifs aux contrats passés entre l'Etat et les associations responsables d'établissements, du décret relatif aux contrats passés entre l'Etat et les enseignants du temps plein classique, du décret relatif à la base de calcul de la subvention accordée aux établissements du rythme approprié, du décret relatif aux garanties supplémentaires en faveur des formateurs du rythme approprié et du décret relatif au financement de la formation pédagogique des enseignants.

La préparation du premier décret, relatif au contrat Etat-associations, est très avancée. Elle a donné lieu à une concertation très large. Le projet sera examiné au niveau interministériel dans les prochaines semaines.

Les deux suivants, qui concernent le contrat Etat-enseignants et la base de calcul de la subvention aux maisons familiales, sont également bien avancés, mais ils doivent encore faire l'objet de consultations.

Le décret relatif aux garanties supplémentaires en faveur des formateurs du rythme approprié dépend des négociations entre partenaires sociaux.

Voilà pour le plan réglementaire.

J'aborderai maintenant le problème budgétaire.

Je rappelle que le budget primitif de 1986 n'avait dégagé qu'une somme de 803 millions de francs. Dès le printemps 1986, le Gouvernement a décidé, dans un collectif, de dégager 60 millions de francs pour abonder les crédits de l'enseignement privé. Par ailleurs, le Parlement a voté le budget de 1987 qui, avec le collectif de fin d'année 1986, porte les sommes à 968 millions de francs, soit une progression de 21 p. 100 par rapport au budget de 1986.

Pour les formateurs du rythme approprié, c'est-à-dire les maisons familiales, le budget de 1987 permet la prise en charge - je m'y étais engagé devant cette assemblée - à 100 p. 100 de leur salaire, contre 80 p. 100 en 1985.

Pour le plein temps classique, pour la première fois, le versement de la subvention de fonctionnement prévue par la loi a été effectué, soit 1 000 francs par élève en moyenne. Ajouté aux sommes versées au titre de la subvention compensatrice, cela permet d'atteindre 2 300 francs par élève dès 1987.

Certes, cela apparaît encore insuffisant aux enseignants de ce temps plein classique, mais, en contrepartie, et à la demande des responsables de cet enseignement privé, nous avons ouvert à leur profit 187 classes nouvelles en 1986. Et l'Etat ne pouvait, à la fois, consentir une dépense au titre de la subvention de fonctionnement et une dépense au titre de l'ouverture des classes sans que l'enseignement privé accepte de son côté que la subvention compensatrice, telle qu'elle doit être calculée, ne soit atteinte que par étapes. Mais cela a été fait en plein accord avec les responsables de cet enseignement privé.

Je souligne, à l'intention des membres de cet enseignement privé et des parents qui s'y intéressent, que le Gouvernement a pris l'engagement d'assurer le libre choix de l'enseignement dans le domaine de l'enseignement agricole, et que cet engagement sera tenu. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

RENÉGOCIATION DES TAUX D'INTÉRÊT POUR LES PRÊTS IMMOBILIERS

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie des finances et de la privatisation.

Si nous devons nous féliciter de la diminution de l'inflation, que nous constatons surtout depuis un an (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*), il faut convenir que ce phénomène, qui a pour effet de ralentir la progression des revenus nominaux des ménages, place de nombreux accédants à la propriété dans une situation délicate pour rembourser les échéances des prêts immobiliers à taux d'intérêt élevés qu'ils ont contractés au cours des dernières années.

Dès son installation, le Gouvernement a fait preuve d'une grande détermination pour apporter des solutions aux difficultés de ces emprunteurs. Un nombre impressionnant de mesures d'ordre réglementaire, financier ou fiscal ont été prises à cet effet, et nous sommes nombreux sur ces bancs à souhaiter que le Gouvernement persévère dans cette voie. Les dernières dispositions du 27 mars 1987 relatives aux revalorisations spécifiques de l'A.P.L. vont intervenir le 1^{er} juillet prochain au bénéfice des emprunteurs dont le poids des charges financières est supérieur à 37 p. 100. C'est bien, mais cela touche seulement une certaine catégorie de personnes. Aussi croyons-nous que le dispositif mis en place peut être amélioré.

Dans sa conférence de presse du mardi 18 novembre 1986, à l'issue de la réunion semestrielle du Conseil national du crédit, il apparaissait indispensable à M. le ministre d'Etat que les établissements de crédit proposent de manière systématique des formules de prêt à taux révisable. C'est une bonne solution pour l'avenir. Malheureusement, le problème demeure pour ceux qui ont emprunté ces dernières années et le courrier que nous recevons témoigne que certains établissements prêteurs sont, malgré les recommandations de M. le ministre d'Etat, très réticents pour réaménager la dette des emprunteurs.

M. Louis Mexandeu. Vous vous réveillez bien tard !

M. Antoine Carré. Je citerai l'exemple de cette famille de cinq enfants qui a contracté, fin 1983, un prêt conventionné pour la construction d'un pavillon, prêt d'une durée de vingt ans, au taux de 14 p. 100, progressif durant huit ans. Le revenu mensuel est de 14 000 francs. Les annuités étant devenues beaucoup trop lourdes, l'intéressé a demandé à son organisme bancaire une éventuelle renégociation du taux d'intérêt ou un réaménagement de la durée. Cet organisme a refusé totalement de revenir sur les engagements pris.

Je demande donc à M. le ministre d'Etat ce qu'il compte faire pour inciter les établissements prêteurs à contribuer plus activement à la mise en œuvre des mesures qu'il a prises. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ce n'est pas Son Eminence qui répond !

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous présente d'abord les excuses de M. Edouard Balladur. Il est à Washington, et chacun comprendra que c'est pour des raisons importantes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. A Bercy !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, plus de cent mille familles, en effet, éprouvent aujourd'hui des difficultés pour rembourser leurs prêts...

M. Paul Chomat. Plus que ça !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... difficultés qui sont dues pour une part, il est vrai, à la baisse de l'inflation, mais qui sont dues aussi, messieurs les socialistes, à votre imprudence, vous qui avez augmenté la progressivité des annuités de l'ordre de 8 p. 100 par an ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous portez donc une part notable de responsabilité dans cette situation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*)

Pour faire face à ces difficultés, deux séries de mesures sont intervenues, et d'abord celles prises par M. Balladur en décembre 1986. Ces mesures s'adressaient essentiellement aux bénéficiaires des prêts conventionnés. Elles prévoyaient, pour tous ceux dont les remboursements dépassent 37 p. 100 des ressources, l'automatisme du réaménagement de leur prêt. Aujourd'hui, plus de 50 000 familles ont bénéficié d'un tel réaménagement.

M. Paul Chomat. Cela ne suffit pas !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Aux réaménagements des prêts s'ajoute désormais la possibilité de remplacer des prêts complémentaires, souvent très coûteux, par des prêts complémentaires financés sur la contribution de 1 p. 100 des employeurs à l'effort de construction, prêts dont nous avons doublé le montant depuis trois mois et qui sont maintenant passés à 70 000 francs, au taux de 3 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Troisième mesure, toujours pour les prêts conventionnés : la possibilité de bénéficier, en cas de retards ou d'impayés, de trente-neuf mois d'aide personnalisée au logement au lieu de six mois précédemment.

Enfin, pour ceux qui sont dans une situation d'extrêmes difficultés et pour éviter la vente du logement, comme cela se passait ces dernières années...

M. Paul Chomat. Cela continue !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... les organismes de H.L.M. ont aujourd'hui la possibilité de racheter les maisons ou les appartements...

M. Jean Auroux. Avec quel argent ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... de façon à empêcher que les familles ne soient condamnées à partir, ce qui aurait pour effet d'accroître encore leurs difficultés.

M. Paul Chomat. Ce sont des mots !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Voilà, monsieur le député, les mesures qui ont été prises. Il n'est aujourd'hui aucune famille qui, ayant à supporter des remboursements supérieurs à 37 p. 100 de ses revenus, n'ait pas vu son prêt réaménagé.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux ! C'est faux !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Mais écoutez donc la réponse jusqu'au bout, messieurs !

Plusieurs députés socialistes. Mais c'est faux !

M. le président. Je vous en prie ! Un peu de silence, mes chers collègues.

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Pour les prêts dits « en accession à la propriété », qui ne bénéficiaient pas de ces aménagements, en effet (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*), des mesures ont été prises il y a quinze jours (*Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Paul Chomat. Elles sont dérisoires !

M. le président. Voulez-vous respecter la parole de l'orateur, je vous prie ! C'est insupportable ! Chacun à son tour !

Pensez au spectacle que donne l'Assemblée ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean Uberschlag. Une partie de l'Assemblée !

M. Claude Lebbé. Les socialistes ! Pas l'Assemblée !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Les prêts d'accession à la propriété, disais-je, ont fait l'objet de deux mesures importantes qui répondent, monsieur le député, à votre souhait.

La première mesure a consisté à ramener la progressivité des remboursements de 4 p. 100 à 2, 75 p. 100. Elle ne pourra dépasser ce dernier taux.

La deuxième mesure, limitée, prévoit pour les accédants dont les annuités de remboursement excèdent 37 p. 100 des ressources, la possibilité de bénéficier d'une aide personnalisée au logement de 200 francs supplémentaires par mois à partir du 1^{er} juillet prochain.

M. Raymond Douyère. Par qui cette mesure sera-t-elle payée ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Voilà donc deux mesures, d'un poids budgétaire non négligeable, qui permettront de venir en aide aux 100 000 familles qui connaissent des difficultés extrêmes pour rembourser leurs prêts, difficultés dont vous portez, messieurs de l'opposition, une part de responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ET FERMETURES DE CLASSES

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'annonce, dans les académies, de nombreuses fermetures de classes à la prochaine rentrée scolaire (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) a suscité un vif émoi chez les parents d'élèves, les enseignants et les élus locaux... (*Approprations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Mahéas. Très bien !

M. Gilles de Robien. ... émoi, il faut le dire, souvent attisé en sous-main par une action politicienne non dénuée de démagogie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Or, nous n'avons pas honte de rappeler que de 1974 à 1981, quand le nombre d'élèves baissait de 30 000, nous avons créé, nous, 33 000 postes d'instituteurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Un député socialiste. C'est faux !

M. Gilles de Robien. Pourtant, les interrogations que se posent les familles appellent des réponses susceptibles de calmer leurs inquiétudes.

Il est un fait incontestable : la poursuite de la chute de la démographie ces dernières années entraîne une baisse nouvelle des effectifs dans la plupart des collèges et des écoles

de nos départements. Mais la fermeture d'une classe dans une école est mal vécue. Elle entraîne souvent un sureffectif dans une classe voisine.

M. Paul Chomat. Larmes de crocodile !

M. Gilles de Robien. En milieu rural, ce problème est plus grave encore. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quand il s'agit de la fermeture d'une classe unique, qui entraîne la disparition de l'école du village, cela devient un drame qui clôt la litanie des disparitions : l'épicier, le café, l'artisan, l'agriculteur obligés de se reconverter. Alors, le village perd son âme, s'endort. Au mieux, il devient un lieu de dortoir où les familles qui restent doivent mettre en place un système onéreux de ramassage pour permettre aux enfants de suivre ailleurs l'enseignement dispensé jusqu'alors sur place. C'est le processus classique de la désertification de nos campagnes.

Ainsi, dans mon département, la Somme, le nombre élevé de communes - 780, alors que la moyenne départementale est de 370 - impose une distribution adaptée des postes d'instituteur pour répondre aux besoins de la population rurale.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que les suppressions des postes d'enseignant, et donc des classes, même justifiées sur le plan mathématique, doivent être plus mesurées, mieux tenir compte de la réalité locale et de la place éminente que tient l'école dans le tissu rural et dans les quartiers urbains ?

Pouvez-vous nous assurer que cette politique de fermeture de classes, déjà fortement engagée par votre prédécesseur socialiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), n'entraînera pas de sureffectifs ailleurs, toujours nuisibles à une bonne scolarité ?

M. Guy Ducloné. Comment avez-vous voté hier ?

M. François Loncle. Vous avez voté le budget !

M. Gilles de Robien. Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, que les fermetures d'aujourd'hui se transformeront en ouvertures demain si les courbes démographiques l'exigent ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je vous répondrai en exprimant trois ou quatre orientations.

Votre département, essentiellement rural, qui compte près de 800 communes - 780 exactement...

M. Guy Ducloné. Ne noyez pas le poisson !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et connaît, comme cela se produit malheureusement partout ailleurs, un glissement de l'habitat rural vers les villes ou leur périphérie.

Il est clair dès lors que si nous voulons maintenir la qualité de l'enseignement primaire, il faut aller progressivement vers les regroupements pédagogiques. Cela peut, certes, entraîner la fermeture d'une classe ici ou là, mais nous ne pouvons pas maintenir indéfiniment des classes uniques qui ne comptent parfois que très peu d'élèves. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*) C'est un problème important, que nous constatons dans une grande partie des départements ruraux et auquel, malheureusement, nous ne pouvons pas grand-chose.

J'ai eu l'occasion de discuter avec vous et avec d'autres parlementaires du cas de votre département. J'étudie actuellement la situation exacte. Vous m'avez fait observer qu'il y avait peut-être un peu trop de réserves pour les remplacements. Je vous donnerai dans les tout prochains jours une réponse qui devrait apaiser les inquiétudes.

Cela étant dit, je rappelle que le budget que vous avez voté...

Plusieurs députés socialistes. Eh oui, ils l'ont voté !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... prévoyait 1 200 suppressions de postes dans l'enseignement primaire mais que, grâce à l'arbitrage du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, du ministre du budget et du Premier ministre, nous avons, en janvier, réduit

de 400 le nombre de ces suppressions. Les 400 postes ainsi dégagés ont été redistribués là où, semblait-il, les besoins étaient les plus pressants.

J'ai réuni hier les recteurs, et j'ai eu le sentiment que, dans l'ensemble, les choses se passaient à peu près correctement. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Mais oui, messieurs, vous verrez ! Et puis, avant que j'aie supprimé autant de postes que vous, il y a encore de la marge ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Naturellement, j'ai suivi la situation de très près depuis trois mois car je suis, moi aussi, vous le savez, élu d'un département rural. Je vis tous les jours avec des maires de communes rurales, et je connais parfaitement les problèmes que peuvent poser les fermetures de classes. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Loncle. Vous êtes surtout un démagogue !

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous avez abordé, monsieur le député, la situation de l'enseignement secondaire. Ici - je suis sûr qu'il y aura des protestations à gauche, mais cela n'a aucune importance - je dirai que jamais un effort aussi important que cette année n'a été fait pour le secondaire. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Jean-Claude Cassaing. Nous verrons à la rentrée prochaine !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il y aura à la prochaine rentrée, en additionnant les collèges et les lycées, la stabilité relative des effectifs, avec de 60 000 à 65 000 élèves de moins dans les collèges et de 60 000 à 70 000 en plus dans les lycées. Or, face à cette stabilité et alors que nous connaissons jusqu'à présent un retard pour le nombre de postes d'enseignant - les recteurs me disaient hier qu'ils étaient en train de le résorber - nous aurons à la prochaine rentrée 3 300 postes supplémentaires *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)* ce qui veut dire que l'encadrement s'améliore dans le secondaire même si, ici ou là - et j'y regarde de très près - telle ou telle suppression d'un poste dans un collège peut poser des problèmes.

Vous le savez, j'essais de mettre mon action en conformité avec mes paroles. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* J'ai dit l'année dernière que la société demandait de plus en plus de « bac + 2 », c'est-à-dire des spécialisations courtes après le baccalauréat. Eh bien ! j'annoncerai dans quelques jours, dans les lycées publics et privés, des créations de B.T.S. et de classes préparatoires dont le nombre vous surprendra. Je ne cite pas de chiffre aujourd'hui car tout n'est pas encore arrêté, mais vous verrez qu'il sera impressionnant. C'est ce que j'appelle la qualité, car créer un maximum de B.T.S. dans notre pays répond aux besoins de l'économie, à l'attente de l'opinion publique et en même temps à l'accueil des étudiants. Je suis persuadé, en effet, que nous pourrons, grâce à ces créations, en accueillir un nombre considérable.

Il reste bien sûr, pour le secondaire, des problèmes de capacités physiques d'accueil. J'ai souvent l'occasion de m'en entretenir avec les présidents de conseils généraux. Nous étudions, là aussi, les solutions. Les régions, et je les en remercie, ont fait en 1987 un effort significatif dans ce domaine.

Pour conclure, je crois que dans l'ensemble la situation ne s'est pas détériorée et je peux vous affirmer, monsieur le député, que les cas particuliers comme celui que vous avez soulevé seront examinés avec bienveillance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

AVENIR DE LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jacques Roux.

M. Jacques Roux. Monsieur le Premier ministre, ma question porte sur la sécurité sociale.

Vous avez pris des mesures brutales qui pénalisent les assurés sociaux, en particulier les personnes âgées, et s'ajoutent à la dégradation des prestations familiales et des pensions.

Vous supprimez la prise en charge intégrale des longues maladies pour plus d'un million de personnes. Vous augmentez le nombre de ces médicaments, remboursés à 40 p. 100, dits « médicaments de confort », ce qui n'a aucun sens en médecine et porte atteinte à l'image internationale de l'industrie pharmaceutique française. Vous augmentez le forfait hospitalier.

Contrairement à ce qu'on dit souvent, les difficultés financières de la sécurité sociale ne sont dues ni aux excès de consommation ni aux prescriptions.

Les communistes ont fait des propositions rigoureusement chiffrées pour redresser la situation : récupérer la dette du patronat, qui s'élève aujourd'hui à 8 milliards de francs ; prélever les cotisations sociales sur les intérêts des placements financiers ; déplaçonner l'ensemble des cotisations et modifier leurs taux en tenant compte des profits, sans pénaliser les entreprises créatrices d'emplois.

L'ensemble de ces mesures permettrait non seulement de combler le déficit, mais aussi d'améliorer les prestations et les allocations familiales, d'assurer la gratuité des soins aux personnes âgées et aux chômeurs et de garantir des retraites décentes.

Ma question, monsieur le Premier ministre, est la suivante : avez-vous entendu les échos du gigantesque rassemblement du 22 mars ? Avez-vous perçu la plainte des personnes âgées dans les pharmacies ? Avez-vous l'intention de persister dans la voie du délabrement de la sécurité sociale ou, au contraire, entendez-vous prendre en compte nos propositions et redonner à la sécurité sociale sa véritable dimension de solidarité nationale ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur le détail ni sur les nombreuses imprécisions de vos propos *(Protestations sur les bancs du groupe communiste)...*

M. Jacques Roux. Précisez !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... concernant, par exemple, le pouvoir d'achat des retraités, lequel avait baissé de deux points en 1984 et 1985 et a légèrement progressé, grâce aux efforts de la majorité, en 1986. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur quelques bancs du groupe du R.P.R. - C'est faux ! Sur les bancs du groupe communiste et socialiste.)*

Monsieur le député, les problèmes de la protection sociale sont aujourd'hui trop graves pour être abordés avec imprécision et sous la forme d'un procès d'intention, car la sécurité sociale est la propriété de tous les Français...

M. Jacques Roux. C'est une réponse scandaleuse !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... et je n'en connais aucun qui n'y soit profondément attaché. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Jacques Roux. Vous détournez la question !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Les causes de nos difficultés, vous les connaissez. Ce sont 650 000 emplois qui font défaut depuis 1981. *(Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

C'est une croissance économique insuffisante qui nous fait perdre 10 milliards de francs de recette pour chaque point de croissance économique qui manque. Or, aujourd'hui, chacun sait que nous faisons moins bien dans ce domaine que nos partenaires !

Nous avons également à faire face aux droits de 280 000 pensionnés supplémentaires chaque année - pensions à honorer avec un nombre de cotisants qui stagne. Et chacun sait que les déséquilibres d'aujourd'hui ont été préparés, aggravés par des mesures malencontreuses prises hier. *(Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. Guy Ducloné. Vous n'avez pas honte ?

M. Paul Chomat. Ce n'est pas Zorro, c'est zéro !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne l'assurance maladie, nous avons constaté depuis 1986 un emballement des dépenses, qui augmentent deux fois plus vite que les recettes.

Et, au-delà des déficits qui se creusent au rythme de près de 2 milliards de francs par mois, il n'est pas usurpé, mesdames, messieurs les députés, de parler de crise de la protection sociale.

M. François Lonclà. C'est « Zeller-la-panique » !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Face à ces difficultés, que connaissent également nombre d'autres pays d'Europe qui ont dû faire face à des adaptations analogues, deux réponses sont possibles : ou bien se laisser aller à la tentation de la fuite en avant et, occasionnellement, à travestir la vérité, comme cela a été fait notamment à la fin de l'année 1985 (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.*)...

M. Guy Ducloné. C'est ce que vous faites aujourd'hui !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... ou bien poser réellement les problèmes.

Si l'on veut sauvegarder l'esprit même de la sécurité sociale, il ne suffit pas de défilier, il faut s'interroger ensemble sur les nécessaires adaptations.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous racontez n'importe quoi !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. C'est cela qu'il faut faire et que le Gouvernement vous appelle à faire en toute clarté. Et je crois que nous pouvons faire confiance à la volonté et à l'esprit de solidarité et de responsabilité de l'ensemble des Français.

Alors, monsieur le député, au lieu d'attiser insidieusement (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*) tel ou tel ennemi supposé de la protection sociale...

M. Guy Ducloné. Le Gouvernement !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... vous devriez prendre conscience des trois véritables menaces qui pèsent sur la sécurité sociale et qu'il faut conjurer.

Premièrement, la démagogie (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*), car elle tourne le dos à la vérité.

Deuxièmement, l'égoïsme qui refuserait l'effort de solidarité.

Troisièmement, mais non pas en dernier lieu, les corporatismes - et Dieu sait s'ils sont nombreux dans ce pays ! - qui empêchent d'accroître l'efficacité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Daniel Le Meur. Faites payer les riches !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Ce sont ces défilés-là, mesdames, messieurs, qu'il faudra, demain, relever ensemble. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

CONDAMNATION DE PIERRE-ANDRÉ ALBERTINI
PAR LE RÉGIME SUD-AFRICAÏN

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Je veux me faire l'interprète de l'angoisse qui étreint désormais les parents du jeune coopérant français, Pierre-André Albertini (*Murmures sur les bancs du groupe du Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.*)...

M. Jacques Médecin. C'est un révolutionnaire !

M. Jacques Baumel. C'est un agitateur communiste ! Il transportait des armes !

M. Maxime Gremetz. ...incarcéré depuis six mois en Afrique du Sud. Par vos amis, messieurs !

Après l'avoir condamné à quatre ans d'emprisonnement pour avoir refusé de témoigner contre des militants anti-apartheid, les autorités racistes viennent de couper tout lien entre ce jeune homme et sa famille : elles ont interdit au consul de France au Cap tout contact avec lui.

Venant d'un régime dont on connaît la brutalité, comment ne pas partager l'anxiété de la famille et aussi sa colère ?

Un sentiment qui est à présent celui de nombre de nos concitoyens qui prennent connaissance de ce cas douloureux, qui se double d'un affront à l'honneur et à la dignité de notre pays.

L'émotion suscitée par cette affaire dans l'opinion publique et les diverses actions menées autour d'elle vous ont contraints à envoyer sur place, comme nous vous l'avons demandé, un émissaire.

Mais il a été poliment éconduit.

M. Jacques Médecin. « Poliment », ce n'est déjà pas mal !

M. Maxime Gremetz. La preuve est faite que l'on n'obtiendra rien sans faire preuve de la plus grande fermeté.

Je comprends dans ces conditions que les parents de Pierre-André demandent combien de temps encore vous allez tolérer la présence en France de l'ambassadeur d'un pays qui se livre à de tels actes ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Roger Corréze. Et l'ambassadeur d'Union soviétique, qui espionne chez nous ?

M. Maxime Gremetz. Le renvoi de l'ambassadeur d'Afrique du Sud est un des moyens d'obtenir la libération immédiate du jeune Français et de faire respecter l'autorité internationale de la France.

M. Jacques Médecin. Faut-il laisser les terroristes s'installer chez nous ?

M. Maxime Gremetz. C'est ce renvoi que je vous demande de décider, monsieur le ministre, sans plus tergiverser, afin que revienne au plus vite en France notre compatriote, dont l'attitude digne et courageuse force le respect. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer à cette assemblée dans quelles conditions le jeune coopérant français Pierre-André Albertini...

M. Michel Cointat. C'est un terroriste !

M. Jacques Médecin. Avec des armes !

M. le ministre des affaires étrangères. ... avait été arrêté en Afrique du Sud en octobre dernier.

Vous me permettez cependant de rappeler les faits.

Notre compatriote a été accusé de complicité avec une organisation interdite, l'A.N.C., pour le compte de laquelle il a reconnu avoir transporté des fonds et des armes...

M. Roger Corréze. C'était des kalachnikovs.

M. le ministre des affaires étrangères. ... dans une automobile aménagée à cet usage.

M. Jean-Marie Le Pen. Eh oui !

M. le ministre des affaires étrangères. Le procureur général du Ciskei a suspendu les poursuites liées à ces charges afin d'amener M. Albertini à témoigner contre ses co-accusés, comme le permet la procédure pénale locale.

Lors du procès qui s'est ouvert le 16 mars, M. Albertini a, comme chacun s'y attendait, refusé de se prêter à ce témoignage à charge.

Plusieurs députés des groupes communiste et socialiste. C'est à son honneur !

M. le ministre des affaires étrangères. Le tribunal l'a alors condamné à quatre années d'emprisonnement et maintenu au secret pour la durée de l'action judiciaire.

M. Vincent Porelli. Scandaleux !

M. le ministre des affaires étrangères. Je rappellerai que, dès le début de cette affaire, le gouvernement français est intervenu à de multiples reprises, tant à Paris qu'à Pretoria, afin d'obtenir le retour en France de notre jeune compatriote...

M. Jacques Médecin. Et pourquoi ?

M. le ministre des affaires étrangères. ... qui exerçait en Afrique du Sud une mission de coopération.

J'ai moi-même convoqué plusieurs fois l'ambassadeur d'Afrique du Sud pour appeler son attention sur l'importance que le Président de la République et le gouvernement français attachaient à cette affaire, et pour lui demander l'élargissement de M. Pierre-André Albertini.

M. Jacques Médecin. Il faut élargir Abdallah, alors !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est également dans ce but qu'un émissaire du Gouvernement appartenant à cette assemblée, M. Jean-François Deniau, a été envoyé récemment à Pretoria, où il a pu avoir des entretiens à un haut niveau.

Cette mission n'est pas achevée. Les contacts se poursuivent, et notre émissaire est prêt à retourner dès que possible sur place.

Un député du groupe socialistes. Il est temps !

M. le ministre des affaires étrangères. Le gouvernement français garde bon espoir d'aboutir dans cette démarche.

M. Jacques Médecin. Alors, libérons Abdallah !

M. le ministre des affaires étrangères. Je tiens à assurer cette assemblée que, s'agissant du sort d'un de nos compatriotes détenu à l'étranger, aucune voie n'a été et ne sera négligée pour obtenir sa libération le plus tôt possible. (*Applaudissements sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Plusieurs députés du groupe communistes. Renvoyez l'ambassadeur !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

PERSONNES DISPARUES EN ALGÉRIE

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Il y a vingt-cinq ans, le gouvernement de l'époque demanda aux Français de métropole de décider du sort des Français d'Algérie de toute confession, montrant ainsi une curieuse conception du principe d'autodétermination.

Il y a vingt-cinq ans, le 18 mars 1962, furent signés les accords d'Evian, prévoyant un cessez-le-feu et assurant la sécurité des biens et des personnes.

Il y a vingt-cinq ans, le 26 mars, des militaires imprudemment engagés en face d'une foule pacifique, rue d'Isly, à Alger, refusèrent d'obéir à leurs officiers, tirèrent sur la foule, tuèrent 80 personnes et firent 200 blessés.

Il y a vingt-cinq ans, les 3, 4 et 5 juillet, 3 000 pieds-noirs furent massacrés à Oran, éventrés, émasculés, pendus à des crocs de boucherie, alors que l'armée était consignée dans ses casernes. Dans le même temps, 150 000 de nos compatriotes musulmans, anciens combattants des deux guerres, anciens harkis et leurs familles furent massacrés dans des conditions atroces, ébouillantés ou, encore vivants, les chairs arrachées à la tenaille.

Enfin, il y a vingt-cinq ans, de 3 000 à 5 000 Français d'Algérie, hommes, femmes et enfants, furent enlevés, sous le contrôle des nouvelles autorités algériennes. Après bien des recherches et des démarches, on retrouva la trace de 1 600 d'entre eux. Ce sont donc de 1 400 à 3 400 personnes qui restent disparues en Algérie, et dont on est toujours sans nouvelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Un accord secret fut, paraît-il, signé à Evian et le secret absolu fut demandé à ceux qui avaient entrepris les recherches, et notamment à la Croix-Rouge. Un important dossier sur cette question avait été préparé par M. Michel Poniatowski en 1974 avant le voyage en Algérie de M. le président Giscard d'Estaing.

Ma question s'adresse à M. le ministre de affaires étrangères, et non à M. Santini, car, hélas ! il ne s'agit pas de rapatriés, mais du non-respect d'accords devenus internationaux.

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que, vingt-cinq ans après, il est temps de publier le dossier des disparus en Algérie et d'exiger des autorités algériennes qu'elles disent enfin aux familles ce que sont devenus les disparus, même si elles doivent avouer les avoir massacrés, en violation des

accords conclus et signés avec la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Barnard Reimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, les informations qui ont pu être françaises seraient retenus captifs en Algérie depuis vingt-cinq ans sont sans fondement.

Vérification faite auprès du Comité international de la Croix-Rouge à Genève, la lettre adressée par une prétendue antenne de cet organisme à Paris à une association privée est un faux, qui recevra les suites judiciaires appropriées.

S'il est malheureusement exact que des Français ont disparu au moment de l'accession à l'indépendance de l'Algérie, les enquêtes menées dès 1963, notamment par le C.I.C.R., ont permis de conclure, hélas ! dans la très grande majorité des cas à leur décès.

Toutes les investigations ultérieures ont confirmé cette conclusion. Rien, aujourd'hui, ne permet d'affirmer que certains de nos compatriotes disparus demeurent en vie ou, a fortiori, détenus en Algérie.

Il est regrettable que, diffusant ces contrevérités, leurs auteurs portent gravement atteinte à la mémoire des victimes...

M. François Bachelot. Allons donc ! Lamentable !

M. le ministre des affaires étrangères. ... de ces événements douloureux et au respect dû aux familles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et E.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à Mme Yann Piat.

Mme Yann Piat. Ma question, sera très courte mais votre réponse, monsieur le ministre chargé de la sécurité sociale, est attendue par des milliers de Français qui ne comprennent pas que du jour au lendemain vous ayez décidé de changer le taux de remboursement de certains médicaments dits « de confort ».

Depuis des années, les gouvernements successifs, de droite ou de gauche, ont bradé la protection sociale des Français pour préserver les privilèges de leurs interlocuteurs syndicalistes, qui gaspillent impunément les cotisations des assurés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Pierre Mauger. Très bien !

Mme Yann Piat. Il est inadmissible que le Gouvernement soit le complice d'une véritable rupture unilatérale de contrat, qui consistait à donner de moins en moins aux assurés alors qu'ils ont payé pour un niveau déterminé de prestations, et cela, pour la plupart, depuis des années.

Il est inadmissible qu'un gouvernement pénalise aujourd'hui les malades parce qu'il ne peut plus agir sur les revenus.

Alors, pitié pour les handicapés, les personnes âgées et tous les grands malades de ce pays, atteints du cancer par exemple !

Il est odieux de parler à leur propos de médicaments de confort, de leur imposer un effort financier souvent insupportable et de demander aux médecins d'être les exécutants d'une sécurité sociale de 1987 qui n'a plus rien à voir avec l'entreprise généreuse de 1945.

Ma question, monsieur le secrétaire d'Etat, est la suivante : pour que les Français puissent se battre à armes égales contre la maladie, envisagez-vous de suspendre les mesures que vous avez décidées jusqu'au débat parlementaire de la session d'automne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Madame le député, permettez-moi de rappeler la définition exacte des médicaments à vignette bleue.

Tout d'abord, la notion de médicament de confort n'existe pas aux yeux de la sécurité sociale.

M. Michel Delebarre. Mais elle existe pour les Français !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Ce sont - je cite le code de la sécurité sociale - des « médicaments principalement destinés au traitement des affections sans caractère habituel de gravité ».

M. Jean-Claude Cassaing. Pour les personnes âgées !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Il s'agit donc de médicaments dont la prise en charge généralisée à 100 p. 100 n'est pas justifiée. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* mais peut le devenir dans certains cas, aussi bien pour des raisons médicales que pour des raisons sociales.

Vous trouverez dans cette catégorie des médicaments dits à vignette bleue une spécialité qui est à la fois indispensable pour l'alimentation des personnes atteintes d'un cancer de la gorge et qui est largement utilisée par des sportifs à haut niveau pendant qu'ils produisent leur effort. C'est la réalité ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Beaufila. Il dit n'importe quoi !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Cette situation est source de complications et d'ambiguïtés, et même de surconsommations, puisque la consommation de médicaments par habitant est actuellement supérieure de 40 p. 100 en France à ce qu'elle est dans la plupart des pays voisins.

La prise en charge devenue quasi systématique des médicaments à 100 p. 100 est en outre une source d'inégalités.

Il faut savoir, mesdames, messieurs les députés, que la proportion d'assurés pris en charge à 100 p. 100 varie de 1 à 4 selon les caisses, sans que cela soit explicable par des raisons médicales ou sociales.

M. André Billardon. Oh !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Et cela n'était par précisément la marque de la justice et de l'équité.

Mme Yvette Roudy. Quel langage technocratique !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Nous voulons créer les conditions d'une véritable justice en prenant en charge à 100 p. 100 toutes les situations qui le justifient, mais à l'exclusion de toutes les autres.

Aussi avons-nous imaginé, mis en place et proposé aux caisses un dispositif de sécurité qui permet à tous les assurés atteints d'affections longues et coûteuses, ayant des revenus inférieurs à 7 000 francs par mois, majorés de 50 p. 100 lorsqu'il y a une personne à charge, la prise en charge totale sur seul avis des médecins et des médecins-conseils de la caisse.

Il s'agit là de précautions qui n'ont pas été prises naguère, notamment lorsqu'on a déclassé 1 700 médicaments dans la catégorie des médicaments dits à vignette bleue...

M. François Fillon. Très bien !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... précaution qu'on n'a pas prise non plus lorsqu'on a instauré le forfait hospitalier, qui, à ma connaissance, est intégralement payé, et dû, par exemple, par les titulaires de revenus voisins du S.M.I.C. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Dans ce domaine, je suis convaincu - et je voudrais rassurer tous les assurés - que, très rapidement, les caisses primaires d'assurance maladie sauront maîtriser les nouveaux dispositifs et faire face efficacement à toutes les situations qui le justifient réellement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Mme Yvette Roudy. Ce n'est même pas vrai !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le Premier ministre, les députés socialistes vont vous poser plusieurs questions concernant la sécurité sociale, l'emploi, l'agriculture, mais je tiens pour l'instant à rappeler, en leur nom, qu'hier soir, ici même, le porte-parole d'un groupe de votre majorité vous a demandé de mieux tenir compte du Parlement pour mériter sa confiance.

M. François Grussanmeyer. Cela a été fait !

M. Pierre Joxe. Or, ce matin, la commission des lois a examiné votre projet sur la Nouvelle-Calédonie. Sous la présidence de M. Toubon, elle a voté et écarté votre texte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce vote négatif prouve que, dans la majorité comme dans l'opposition, il y a des députés pour préférer la sagesse, la discussion, l'entente entre les communautés qui habitent la Nouvelle-Calédonie. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Pierre Mazéaud. Mauvaise interprétation !

M. Pierre Joxe. Dans la majorité comme dans l'opposition, il y a des hommes et des femmes qui veulent la paix dans ce territoire, le vote de ce matin le démontre publiquement.

M. Pierre Mazéaud. Non !

M. Pierre Joxe. Acceptez-vous, monsieur le Premier ministre, d'en tenir compte ? Acceptez-vous de retirer votre projet pour garantir le dialogue et donc la paix en Nouvelle-Calédonie ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements d'outre-mer. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, l'exception d'irrecevabilité contre le projet de loi organisant la consultation des populations de Nouvelle-Calédonie a effectivement été adoptée ce matin par la commission des lois alors que l'opposition bénéficiait d'une majorité de circonstance. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Un député du groupe du R.P.R. Provisoire !

M. Jean-Pierre Michel. Ce que vous dites est inacceptable !

M. le président. Mes chers collègues, écoutons le ministre !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je fais simplement remarquer que ce projet vise à organiser une consultation que vous aviez vous-même, monsieur Joxe, lorsque vous étiez au Gouvernement, prévue pour la fin de l'année 1987.

Plusieurs députés socialistes. Pas celle-là !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Le texte du Gouvernement prévoit de l'organiser au mois de juillet ou au mois d'août 1987 car il s'agit de permettre à la communauté calédonienne de s'exprimer clairement et librement sur son avenir.

M. Henri Emmanuelli. Irresponsable !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Personne, normalement, ne peut refuser que cette consultation organisée démocratiquement puisse s'exercer.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Magouille !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Joxe, ce matin, à la commission des lois, le rapporteur socialiste de la motion n'a développé aucun argument...

M. Michel Delebarre. C'était tellement évident !

M. Jean-Claude Cassaing. Ce n'était pas la peine !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. ... pour démontrer l'inconstitutionnalité du texte. C'est donc qu'il n'avait aucun argument à l'appui de sa thèse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Sur un plan plus politique, opposer une exception d'irrecevabilité contre un texte déposé par le Gouvernement sur injonction du législateur, puisque c'est l'article 1^{er} de la loi du 17 juillet 1986 qui lui fait obligation d'organiser une consultation, est une décision totalement absurde. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Henri Emmanuelli. Irresponsable !

SITUATION DE LA SECURITE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Michel Coffineau.

M. Michel Coffineau. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales.

Monsieur Séguin, j'aurais voulu vous dire combien, aujourd'hui, la sécurité sociale est en danger. Les dépenses maladie ont augmenté de 11 p. 100 en 1986.

M. Roger Carréze. Par votre faute !

M. Michel Coffineau. Cela est dû essentiellement à vos décisions : augmentation du prix des médicaments, rétablissement du secteur privé hospitalier, encouragement des médecins à choisir le secteur des honoraires libres, réduction de la prévention et, surtout, absence de politique sérieuse de maîtrise des dépenses de santé.

Aujourd'hui, tout dérape et vous prévoyez encore des déficits. Pourtant, en 1983, en 1984 et en 1985, la situation de la sécurité sociale était honnête. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Pour rétablir la situation aujourd'hui, qu'avez-vous fait ? La pire des choses ! Vous vous en êtes pris aux assurés sociaux, et particulièrement aux personnes âgées.

M. René André. Démagogie !

M. Michel Coffineau. Nous avons tous vu, dans nos performances, des assurés sociaux, salariés modestes, personnes âgées, stupéfaits de devoir payer 60 p. 100 de la note sur des médicaments qui leur étaient remboursés hier. Quelle régression !

Les cadeaux et le laxisme d'un côté, la sévérité pour les plus modestes de l'autre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le mécontentement est immense, chacun le sait, et les manifestations le prouvent. Les réactions des associations, des mutuelles, des syndicats, voire de la profession médicale le confirment.

Personne, monsieur le ministre, ne défend votre plan. En outre, vous avez jusqu'à présent refusé de porter le débat devant la représentation nationale, alors qu'en 1984 et en 1985 le gouvernement de la gauche avait organisé une telle discussion.

C'est seulement ce matin, par une dépêche, que nous avons appris que vous accédiez à la demande des députés socialistes, formulée par M. Joxe, d'un débat sur cet important sujet. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Médecin. Encore une victoire socialiste !

M. Michel Coffineau. Monsieur le ministre, attendrez-vous ce moment pour arrêter cette entreprise de démolition ? Votre politique met la sécurité sociale en danger de mort ; nous, croyez-le bien, avec les assurés sociaux, nous la défendrons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Baumel. Démagogie !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Monsieur Coffineau, je ne puis vous laisser dire que les décisions que nous avons prises aux alentours du 12 décembre dernier ont alourdi de 11 p. 100 les dépenses de l'assurance maladie pour l'année 1986.

M. Alain Brune. Elles les ont pourtant bien aggravées !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Nous avons décidé d'augmenter le prix des médicaments de 2 p. 100 - je dis bien de 2 p. 100 - en octobre dernier ; d'augmenter les honoraires des médecins de cinq francs...

Plusieurs députés du groupe socialiste. De 13 p. 100 !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... au 15 décembre 1986.

Par contre, votre gouvernement porte une responsabilité directe dans l'accroissement des dépenses de l'année 1986, notamment parce qu'il a reporté sur cet exercice une série de

dépenses qui auraient dû être imputées sur l'année 1985 (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)...

M. Henri Emmanuelli. C'est faux !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. ... et déchargé le budget de l'Etat de 1986 de cinq milliards de francs, correspondant notamment à des dépenses d'ordre psychiatrique, pour les faire supporter par celui de la sécurité sociale. Vous venez donc de faire le procès de votre propre politique ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. André Laignel. N'importe quoi !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Notre politique, quant à elle, est fondée sur la clarté et sur la vérité. Et d'abord sur la transparence des comptes, que nous avons rétablie : aujourd'hui plus personne, ni au Gouvernement, ni au Parlement, ni parmi les partenaires sociaux, ne conteste la réalité des déficits.

Ce n'était pas le cas lors du débat célèbre entre Mme Dufoux et M. Bérégovoy, en décembre 1985. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Vous savez très bien dans quel état de déséquilibre profond vous avez laissé la sécurité sociale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Certes, il y avait un peu d'argent en caisse. (*Ah ! sur les mêmes bancs.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Vous le reconnaissez !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Mais vous oubliez d'ajouter que les dettes que vous avez contractées représentent le double de l'argent que vous avez laissé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous nous avez également laissé une sécurité sociale comptant 600 000 cotisants de moins qu'en 1981 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et une économie dont le taux de croissance est inférieur à celui d'avant 1981.

Vous connaissez la démarche qui a été engagée depuis un an.

D'abord, des mesures ont été prises pour assurer le paiement des retraites et garantir leur pouvoir d'achat, ce que vous n'avez pas été capables de faire les deux années précédentes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Cassaing. C'est faux !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Ensuite, nous avons mis en place un plan de rationalisation des dépenses de l'assurance maladie. C'est un plan difficile, je le reconnais.

M. Jean-Claude Cassaing. Il est injuste !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Il rencontre des difficultés sur le terrain. Il était cependant nécessaire, non pas pour diminuer les dépenses de l'assurance maladie, mais afin d'éviter une croissance excessive mettant le système en danger.

Demain, mesdames, messieurs les députés, vous aurez l'occasion de débattre de ce problème difficile. Demain aussi, et pour la première fois, les partenaires sociaux pourront, à l'initiative du Premier ministre, délibérer entre eux des ajustements nécessaires.

M. Henri Emmanuelli. Fossoyeur !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Chacun sait, néanmoins, que la sauvegarde de la protection sociale exige de procéder aussi rapidement que possible, avec un consensus aussi large que possible, aux adaptations auxquelles aucun des pays voisins n'a pu échapper.

M. Henri Emmanuelli. Extrême-onction !

M. Adrien Zeller, secrétaire d'Etat. Messieurs les socialistes, ne nous faites pas croire que, si vous étiez à notre place aujourd'hui, vous seriez en mesure d'éviter de telles adaptations. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En tout cas, la majorité est convaincue qu'elle aura derrière elle l'ensemble du pays, qui est attaché à la protection sociale, et nous ne vous attendons pas pour faire les réformes nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

CONSEQUENCES DE LA SUPPRESSION
DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT

M. le président. La parole est à M. René Drouin.

M. René Drouin. Monsieur le secrétaire d'Etat, «vivement demain!» disiez-vous, il y a un instant. C'est en fait en quelque sorte ce que pensent beaucoup de Français quand vous nous parlez des déficits de la sécurité sociale, alors que celle-ci a été en excédent pendant trois années consécutives, 1983, 1984 et 1985. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. René Drouin. Fumistes!

M. René Drouin. Personne n'a pu contester, en avril 1986, que l'excédent réel était de 30 milliards de francs. Ce chiffre a d'ailleurs été confirmé par la commission des comptes de la sécurité sociale. Je vous prends donc, monsieur le secrétaire d'Etat, en flagrant délit de mensonge! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

S'il est exact que des mesures ont été prises pour équilibrer les comptes de la sécurité sociale, jamais, du temps des deux gouvernements socialistes de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius, n'a été remis en cause le remboursement à 100 p. 100 des médicaments destinés aux handicapés et aux personnes atteintes de maladies dites longues et coûteuses. Ainsi, les personnes traitées par la chimiothérapie ne se voient plus aujourd'hui rembourser à 100 p. 100 un médicament obligatoire tel que le Pimpéran.

M. Philippe Logras. Menteur! C'est faux!

M. René Drouin. Combien de personnes âgées ont découvert, un beau matin de janvier, en allant à la pharmacie, qu'il leur fallait payer 60 p. 100 de la note sur certains médicaments. C'est là, monsieur le secrétaire d'Etat, une régression sociale! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Et jamais encore il n'avait été demandé d'affranchir la correspondance adressée aux caisses primaires d'assurance maladie.

Voilà ce qui sépare une gestion rigoureuse mais sociale d'une gestion laxiste et antisociale comme celle que vous pratiquez. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Ma question s'adresse à M. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, qui n'est d'ailleurs pas là, ce qui est regrettable car il a été très sollicité depuis le début de cette séance de questions d'actualité.

Il y a un peu plus d'un an, M. Gattaz, alors président du C.N.P.F., promettait de créer 400 000 emplois si le Gouvernement procédait à quelques aménagements du droit de travail. Vous l'avez cru et, depuis, le Gouvernement a organisé la liberté de licencier.

Le bilan est aujourd'hui cruel. Il n'y a non seulement pas eu d'embauche mais le nombre de chômeurs a augmenté de 200 000.

MM. Jacques Médecin et Robert-André Vivien. La question!

M. René Drouin. Les dernières statistiques du ministère du travail confirment toutes nos craintes sur les conséquences de votre loi dite de liberté de licenciement.

De novembre 1986 à janvier 1987, le nombre de licenciements économiques a augmenté, de 5 000 par mois. Ils se sont d'ailleurs accrus, selon les experts de l'I.N.S.E.E., de 17 p. 100 entre le quatrième trimestre de 1985 et le quatrième trimestre de 1986.

M. Robert-André Vivien. La question!

M. René Drouin. Les licenciements économiques supplémentaires sont dus aux licenciements par paquets de neuf. Comme la liberté leur en est laissée par la loi que vous avez fait voter, les employeurs ont saisi l'occasion!

Maintenant que la loi du 30 décembre 1986 accorde les mêmes facilités pour tous les licenciements économiques, quel que soit leur nombre, la situation va encore s'aggraver.

M. Pierre Mezeaud. La question!

M. René Drouin. De plus, le prétendu plan d'emploi pour les jeunes permet le recrutement d'une main-d'œuvre à bon marché, provoque les licenciements des salariés de plus de vingt-cinq ans - ce sont là les effets pervers de vos décisions - et pire encore pour les gens âgés de plus de cinquante ans, qui ne retrouvent plus d'emploi.

Faciliter la création d'emplois nouveaux, telle était votre idée. Vous affirmiez que cela se ferait s'il était possible d'autoriser les entreprises à licencier par votre loi de suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Curieuse politique de l'emploi que d'affirmer que, pour créer des emplois, il faut d'abord en supprimer!

M. Pierre Mezeaud. La question!

M. Charles Ehrmann. Il n'y en a pas!

M. René Drouin. La vérité éclate aujourd'hui: le Gouvernement n'a pas favorisé l'emploi. Il a permis que l'on licencie les parents pour embaucher les enfants. *(Très bien! sur les bancs du groupe socialiste.)* Comptez-vous, monsieur le ministre, continuer les mêmes erreurs? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Mme Michèle Barzac, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'idée commence à se répandre selon laquelle la suppression de l'autorisation de licenciement entraînerait une augmentation du nombre des licenciements économiques. *(C'est vrai! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et ce n'est pas qu'une idée!

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. On ne saurait trop recommander la prudence devant de telles affirmations. Il faut en effet se garder de tirer des conclusions hâtives et prématurées et de données encore très partielles. *(Bruit sur les bancs du groupe socialiste)* portant sur des phénomènes aussi complexes. *(Exclamations et interruptions sur les mêmes bancs.)*

Si la réponse ne vous intéresse pas, je peux m'arrêter là!

Une telle conclusion, donc, serait d'autant plus hâtive que l'autorisation administrative de licenciement n'a été supprimée pour l'ensemble des licenciements que le 1^{er} janvier 1987. *(E. clamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

On ne dispose depuis cette date que d'un seul chiffre, celui des demandeurs d'emploi inscrits aux mois de janvier et de février 1987 à l'A.N.P.E. *(Bruit sur les bancs du groupe socialiste)* à la suite d'un licenciement pour motif économique.

M. le président. Messieurs, voulez-vous écouter, je vous prie, et, en plus, être galants, ce qui ne gênera rien!

M. Robert-André Vivien. Ils ne veulent pas entendre.

M. Pierre Weisenhorn. Et ils n'ont pas d'éducation.

M. le président. Continuez, madame le ministre.

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Ce chiffre est de 64 244 en janvier et de 52 222 en février.

Or, il repose sur les seules déclarations des intéressés et est toujours surévalué par rapport au nombre réel des licenciements économiques. Ainsi, en 1985, ce sont 565 000 personnes qui ont déclaré s'inscrire à l'A.N.P.E. à la suite d'un licenciement économique, alors que le nombre total des licenciements autorisés n'était que de 436 000.

M. Jean-Claude Casseing. Ce n'est guère convaincant!

Un député du groupe socialiste. Ces gens-là s'inscrivent sans doute par plaisir!...

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Il est donc prématuré de tirer du seul chiffre des inscriptions à l'agence un bilan des effets d'une mesure qui, je vous le rappelle, n'est entrée en vigueur que le 1^{er} janvier 1987.

M. François Loncle. Qu'est-ce que ça va être!

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Les seules données sûres et complètes dont nous disposons sont celles du troisième trimestre de 1986: au cours de celui-ci, le nombre des licenciements économiques de plus de dix salariés a été de 26 981 contre 26 461 au troisième trimestre de 1985. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* - c'est vous qui faisiez la comparaison, monsieur le député - et celui des licenciements de moins de dix salariés, tel qu'il résulte d'une enquête effectuée par le ministère, de 44 400, au lieu de 43 900 au troisième trimestre de 1985. *(Même mouvement sur les mêmes bancs.)*

Si l'on constate une augmentation du nombre des inscriptions à l'A.N.P.E. à la suite d'un licenciement au cours du quatrième trimestre de 1986, ce chiffre appelle les mêmes réserves que celles que j'évoquais à l'instant et concerne en tout état de cause une période durant laquelle seuls les licenciements de moins de dix salariés n'étaient pas soumis à autorisation.

Enfin aucun élément statistique disponible ne permet d'établir une augmentation du nombre des licenciements par « paquets de neuf ». Seuls quelques cas isolés ont été signalés par les services extérieurs.

Le Gouvernement n'a, pour sa part, jamais dit que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement entraînerait par elle-même une création d'emplois ou une diminution du nombre des licenciements. (*Vives protestations et bruit sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il s'agit d'une mesure qui s'inscrit dans le cadre d'une politique d'ensemble tendant à rendre aux entreprises (*Exclamations et bruit sur les mêmes bancs*) une plus grande souplesse dans la gestion de leurs effectifs afin de renforcer leur compétitivité et leur capacité à créer des emplois. (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

Cela vous intéresse que je vous réponde, ou pas ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Alors, laissez-moi parler ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, si vous voulez écouter la réponse, laissez Mme le ministre s'exprimer !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Il a toujours été admis que la suppression de l'autorisation administrative, en réduisant les délais des procédures de licenciement, se traduirait de façon mécanique et automatique par une augmentation provisoire, dans un premier temps, du nombre des licenciements. (*Rires et protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, divers indicateurs économiques sont peu compatibles avec l'idée d'une augmentation massive des licenciements économiques. D'une part, le nombre des salariés qui sont sortis de l'A.N.P.E. pour reprendre une activité a augmenté de 5,8 p. 100 en 1986 par rapport à 1985 (*C'est faux ! sur les bancs du groupe socialiste*), d'autre part, l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles a augmenté, selon les statistiques établies par l'I.N.S.E.E., de 0,3 p. 100 en 1986 par rapport à 1985 et de 0,1 p. 100 au cours du dernier trimestre de 1986.

Je ne saurais donc vous recommander la prudence, monsieur le député, dans l'interprétation de données encore très sommaires sur les conséquences d'une réforme qui ne déploie tous ses effets que depuis le 1^{er} janvier 1987. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Hugues Colonna. Vous répondez à côté de la question !

POLITIQUE AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. Yves Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre de l'agriculture, hier soir, à la tribune de notre assemblée, notre collègue, Jean-Marie Daillet, dénonçait certains ministres qu'il jugeait littéralement déconcertants.

M. Roger Corrèze. Sous le gouvernement Fabius.

Un député du groupe socialiste. Pas du tout.

M. Yves Tavernier. Il les accusait de traiter le Parlement comme quantité négligeable.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Hélas !

M. Yves Tavernier. Je souhaite, monsieur le ministre, que votre réponse, pour une fois, soit à la hauteur de l'attente légitime du Parlement.

M. Gérard Bapt. Ça m'étonnerait !

M. Yves Tavernier. Je vais vous interroger sur les négociations agricoles européennes. En matière céréalière, les mesures proposées par les autorités communautaires nous inquiètent. Le risque est grand d'une chute des cours pouvant atteindre de 10 p. 100 à 40 p. 100 suivant les productions.

Il a été demandé un effort important aux céréaliers au cours des dernières années. Il convient de faire une pause. Celle-ci n'est possible que si l'Europe est capable de négocier un accord avec les Etats-Unis portant sur les politiques de production et sur les pratiques commerciales.

Or, nous avons des doutes quant à vos capacités de négociateur, si l'on en juge d'après le détestable accord sur le maïs que vous avez accepté en janvier dernier. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez ouvert le marché espagnol des céréales aux Américains pendant quatre ans, acceptant ainsi une entorse considérable au principe de la préférence communautaire. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous deviez, paraît-il renégocier le traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal au Marché commun ; vous vous contentez de brader les intérêts des producteurs de maïs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En matière d'élevage, la situation est préoccupante. Les agriculteurs vous l'ont fait savoir sans ménagement. L'entrée en vigueur des nouvelles mesures concernant l'organisation du marché de la viande bovine se traduit par une baisse des niveaux de soutien des cours.

Vous avez accepté une baisse de 13 p. 100 des prix d'achat à l'intervention.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est scandaleux !

M. Yves Tavernier. Depuis avant-hier, 6 avril, vous vous êtes engagé dans une baisse des prix à la production ; les agriculteurs doivent le savoir et vous juger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ainsi apparaissent en pleine clarté la vanité de vos discours et la médiocrité de votre action. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

En matière laitière, la France avait accepté les quotas laitiers en 1984...

Plusieurs députés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. Eh ! oui.

M. Yves Tavernier. ... à la condition expresse que le prix du lait soit garanti aux producteurs.

Les propositions de la Commission de Bruxelles sont inquiétantes. Les mesures de restriction de l'intervention pèseront nécessairement sur les prix du marché. Les députés de la majorité et ceux de l'opposition, unanimes, vous demandent depuis longtemps d'exonérer de toute pénalité les producteurs de moins de 60 000 litres (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et de l'U.D.F.*). Quand allez-vous le faire ? Attendez-vous de nouveaux drames humains avant de prendre une décision ?

Il y a un an, enfin, vous avez recréé les montants compensatoires monétaires que vous aviez promis, à grand renfort de discours, de supprimer.

M. André Billardon. La honte !

M. Yves Tavernier. Vous venez de les aggraver pour le porc et la volaille. Ma question est simple et précise : sur quel calendrier allez-vous vous engager à les supprimer ? Aurons-nous enfin dans cette enceinte une réponse crédible venant de vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Billardon. Non !

M. François Loncle. Cela m'étonnerait !

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre, vous avez fait de nombreuses promesses. Les fruits de votre action sont amers au goût de l'ensemble des agriculteurs qui commencent à en prendre la mesure et à vous juger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, j'ai constaté à mon arrivée en séance que vous n'aviez pas tenu à préciser votre question.

M. André Billardon. Et alors ?

M. le ministre de l'agriculture. C'est parfaitement votre droit. Il n'en reste pas moins que si vos ministres de l'agriculture socialistes s'étaient trouvés face à des questions aussi techniques, ils auraient été dans l'incapacité totale d'y répondre sur-le-champ ! (*Rires prolongés et vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes de l'U.D.F. et du R.P.R.* - *Claquements de pupitres et « Incapable ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Ce ministre est une catastrophe naturelle !

M. le président. Écoutons M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. L'ensemble des questions qui ont été posées mérite effectivement de longues explications. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais j'ai souvenir d'un débat tout récent au cours duquel, monsieur le président, vous m'avez appelé à raccourcir mon discours (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs*) alors que je voulais donner les réponses les plus approfondies à ces messieurs. Mais ils ne veulent pas les entendre...

M. le président. Monsieur le ministre, il reste cinq minutes au groupe socialiste. Si vous pouviez vous-même répondre en cinq minutes, cela permettrait au groupe du R.P.R. de disposer des vingt-cinq minutes qui lui sont imparties.

M. le ministre de l'agriculture. Alors, réservant quelques cours du soir à M. Tavernier, je me limiterai pour l'instant à des propos précis et concis. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne le problème des céréales, monsieur Tavernier, vous manquez de pudeur. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, si la Commission - et non le ministre de l'agriculture française - a été conduite à négocier avec les Américains à la suite de l'élargissement de la Communauté, c'est essentiellement parce que vous n'aviez pas pris la précaution, en dépit des avertissements formels et des demandes personnelles que je vous avais adressés, de négocier avec les Américains avant la signature même de cette adhésion. (*Vives protestations et rires sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et de l'U.D.F.*)

Par ailleurs, monsieur Tavernier, s'il n'y avait pas eu de négociation, et si les exportations de vins et de fromages français avaient été rendues impossibles par les taxes d'importation aux Etats-Unis, vous auriez été le premier à monter à cette tribune pour dire que le Gouvernement français n'avait pas protégé les intérêts de nos producteurs ! (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous nous reprochez de ne pas avoir renégocié l'élargissement de la Communauté à l'Espagne, élargissement que vous aviez mal négocié. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Je voudrais simplement vous faire la démonstration inverse en vous rappelant que les accords de Dublin, qui ont été définis sous la houlette du Président de la République et avec l'appui de son conseiller technique, M. Nallet, à cette époque (*Les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent vivement M. Nallet, qui se lève à son tour pour les remercier.* - *Rires*, que ces accords, donc, ont été remis en cause. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mesdames, messieurs, je ne pense pas que les viticulteurs dressent une statue à M. Nallet (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), car ces accords de Dublin, nous les avons remis en cause dans leur application et dans leur contenu. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Cessaing. C'est faux !

M. le ministre de l'agriculture. J'en veux pour preuve les décisions qui ont été prises récemment dans le partage de la distillation obligatoire entre l'Italie, la France et l'Espagne.

Viande bovine : oui, mesdames, messieurs, quand je suis arrivé au ministère de l'agriculture, vous aviez pratiquement accepté la suppression de l'intervention permanente qu'avait obtenue M. Jacques Chirac. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Gérard Bapt. Il invente tout !

M. le ministre de l'agriculture. J'ai pu rétablir l'intervention permanente et, en compensation de la diminution des prix d'achat, obtenu un démantèlement des M.C.M. de 4,8 p. 100, ce qui fait une augmentation du prix en monnaie nationale de 4,8 p. 100 le 5 janvier 1987.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre de l'agriculture. Vous n'aimez pas entendre la vérité !

Par ailleurs, j'ai obtenu une prime de 190 francs par animal mâle à partir de l'âge de neuf mois, prime qui sera payée immédiatement à tous les détenteurs d'animaux, quel que soit le nombre des animaux détenus...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre de l'agriculture. ... avec un quota de cinquante animaux. (*Protestations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne la politique laitière, monsieur Tavernier, vous manquez aussi de pudeur. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est vous qui avez mis en place les quotas. C'est vous !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vous ! C'est vous !

M. le ministre de l'agriculture. Vous avez diminué la production laitière sans compensation financière, alors que, moi, j'ai obtenu de telles compensations... (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non, ce n'est pas vous !

M. le président. Laissons conclure M. le ministre !

M. le ministre de l'agriculture. ... ce qui m'autorise à dire aujourd'hui que si les agriculteurs vont voir leurs recettes diminuer, leur revenu restera stable. (*Protestations sur les mêmes bancs.* - *Applaudissements sur divers bancs du groupe du R.P.R.*)

Quant aux M.C.M. sur le porc et la volaille, ils ont été supprimés jusqu'à la dernière dévaluation du 12 janvier 1987. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur divers bancs du groupe du R.P.R.*) J'ai obtenu la reconduction de la suspension des M.C.M. pour les œufs et les volailles au 1^{er} avril et un démantèlement des M.C.M. pour le porc de 0,5 p. 100 le 16 février et de 1 p. 100 au début de la campagne laitière.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il en reste encore !

M. le ministre de l'agriculture. C'est vrai. Mais lorsqu'on examine les accords que vous avez passés à Fontainebleau en 1984 et les conditions dans lesquelles les Allemands devraient supprimer leurs M.C.M. positifs, on a tout de suite compris que toutes les échappatoires sont possibles et que vous n'avez même pas obtenu cette garantie en 1984. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur divers bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Quant au jugement, monsieur Tavernier, que les agriculteurs porte sur leur ministre, laissez-leur la parole. J'ai confiance en eux ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du R.P.R.* - *Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

HAUSSE DES LOYERS

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Les locataires ont reçu durant les premiers mois de l'année des informations parfois écrites sur de prétendues hausses de loyer souvent très importantes à intervenir dès le début de 1987.

Ces informations ont été déformées, amplifiées et diffusées parmi la population par ceux-là mêmes qui souhaitent faire oublier leur lourd bilan de 1981-1986 en ce qui concerne la pénurie de logements et la crise du secteur du bâtiment.

Je tiens à votre disposition ces tracts, ces lettres anonymes, ces circulaires émanant souvent des partis situés à la gauche de cet hémicycle. Ce sont des mensonges, des appels à la peur et des chefs-d'œuvre de désinformation.

Un député du groupe socialiste. C'est vous qui faites de la désinformation.

M. Eric Raoult. Il convient donc de rétablir la vérité sur les dispositions législatives, sur ces prétendues augmentations de loyer.

Je souhaiterais donc que le Gouvernement fournisse à l'Assemblée des précisions sur ce point. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Comme vous, monsieur Raoult, j'ai lu avec stupéfaction les lettres que certains présidents d'organismes H.L.M., ont envoyées à tous leurs locataires et parfois même affichées dans les cages d'escalier, lettres qui disaient en substance : « Du fait de la loi Méhaignerie, nous sommes hélas dans l'obligation d'augmenter de 10 p. 100 les loyers de vos logements locatifs H.L.M. »

Or, ce sont ces présidents eux-mêmes qui étaient venus défiler dans mon bureau pour me demander la liberté de gérer leurs loyers. Les offices H.L.M. étant représentés soit par des locataires, soit par des élus locaux, j'avais bien entendu décidé de faire confiance au sens des responsabilités de ces hommes proches du terrain. Mais la multiplication des lettres de mensonge émanant de ceux-là mêmes qui avaient réclamé la liberté et la responsabilité de gérer leur parc de logements et de fixer les prix m'a conduit, il y a trois mois, à envoyer à tous les préfets une circulaire les invitant à contrôler la gestion des organismes et à limiter à 3 p. 100 la hausse des loyers H.L.M. en 1987. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Georges Le Baill. Et ceux de la S.C.I.C. ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Maintenant, j'attends le défilé de ceux qui viendront me demander une hausse plus rapide, compte tenu des blocages du crédit des dernières années et, parfois, de la mauvaise gestion de certains organismes. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du R.P.R.)*

Cela montre, monsieur le député, que dans ce pays, hélas ! le mot « responsabilité » ne se décline pas de la même façon pour tous. Je le regrette, parce que c'est une chance de moins pour les organismes H.L.M. Mais ni le ministre ni le Gouvernement ne pouvaient être les boucs émissaires d'une politique de blocage des loyers qui remonte à dix ans, et surtout aux trois dernières années, et dont les conséquences ne sauraient disparaître en une seule année. J'ai donc pris cette décision de meilleure gestion, de maîtrise des loyers...

M. Jecques Mehéas. Et les autres loyers ?

M. Georges Le Baill. Et la S.C.I.C. ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... afin de stopper des pratiques démagogiques qui tuent la politique du logement et particulièrement la politique de réhabilitation si attendue par les locataires de logements H.L.M. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

AFFAIRE KNOBELSPIESS

M. le président. La parole est à M. Pierre Pasquini.

M. Pierre Pasquini. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. Les médias nous ont appris, hier, que le dénommé Knobelspiess avait été arrêté en flagrant délit de hold-up, armes en main, après avoir ouvert le feu et blessé un gendarme et un passant. Je serais tenté de dire immédiatement : est-ce vrai, est-ce possible ?

M. Pierre Mauger. Qu'en pense M. Mauroy ?

M. Roger Corrèze. Et M. Joxe ?

M. Pierre Mazeud. M. Mauroy trinquait au champagne !

M. Pierre Pasquini. Dans le souvenir que l'on a de tout ce qui fut entrepris par une certaine intelligentsia en mal d'idéologie pour faire apparaître à l'opinion que la police et l'appareil judiciaire s'acharnaient contre une perpétuelle victime d'erreurs judiciaires, on peut, aujourd'hui encore, en douter. Pouvez-vous, monsieur le ministre, assurer aux députés que les faits évoqués sont réels, qu'il n'y a pas, encore une fois, une erreur sur le hold-up et que les fusils d'assaut que l'on a trouvés dans le véhicule n'y ont pas été placés par des mains étrangères ? *(Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Et pour autant, lorsque l'on se souvient des troubles qu'ont fait naître dans les consciences, et singulièrement dans celles de notre jeunesse, les soutiens apportés à M. Knobelspiess par des hommes comme les regrettés Michel Foucault ou Roger Garaudy...

M. François Loncle. Garaudy n'est pas mort !

M. Pierre Pasquini. ... comme le père Jean Cardonnel, Marie Cardinal, Cavanna, Claude Mauriac, André Glucksmann, Alain Bombard et, derrière Yves Montand, toute une pléiade d'artistes ou d'intellectuels, lorsque le syndicat de la magistrature, le syndicat des avocats de France, les Juristes démocrates se sont associés au combat de celui qu'ils identifiaient à Jean Valjean au point que, influencé sans doute par l'éloquence de tels concours, le Président de la République lui-même l'avait gracié, en 1981, de cinq années d'emprisonnement, oui, tout cela me conduit à vous poser cette simple question qui doit nous libérer de tous les doutes que l'on a fait naître : monsieur le ministre, tant de gens se sont-ils trompés et, à défaut de les voir reconnaître qu'ils se sont trompés, pouvez-vous nous confirmer que le temps est aujourd'hui revenu d'une police qui arrête, d'une justice qui juge et sanctionne et de dettes à la société qui enfin se paient ? *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et du Front national [R.N.])*

M. Pierre Mazeud. Où est M. Mauroy ? Il ne boit plus le champagne ? *(Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)*

De nombreux députés socialistes. Et le casino de Nice ? Et les Fratoni ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

M. Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité. Je souhaiterais, messieurs, que vous fassiez silence. S'il vous plaît de regretter certains apéritifs pris ensemble, c'est votre affaire, mais ce n'est pas la nôtre ! *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Il est exact, monsieur le député, que le lundi 6 avril, M. Knobelspiess et un complice ont été arrêtés dans les faubourgs de Perpignan après avoir participé à un hold-up et à une course-poursuite où un gendarme et un passant ont été blessés. Il appartient désormais au seul magistrat instructeur d'établir les responsabilités exactes de ces individus. Cette affaire est dorénavant entre les mains de la seule justice et j'espère qu'elle y restera.

Je ferai trois remarques.

La première, c'est qu'avec vous et avec la grande majorité des Français, nous ne sommes pas de ceux qui ont voulu faire de M. Knobelspiess un héros des temps modernes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Roger Corrèze. Ils sont complices !

M. le ministre chargé de la sécurité. La deuxième, c'est que l'on se trompe toujours en voulant faire d'un repris de justice le motif d'un combat politique.

M. Emmanuel Aubert. Ils ont l'air gênés ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Roger Corrèze. Même pas !

M. le ministre chargé de la sécurité. La troisième, c'est que dans cette affaire comme dans de nombreuses autres, il convient de rendre hommage à tous les services de police et de gendarmerie, qui, dans un grand élan de coordination et

de coopération, parviennent enfin à arrêter un nombre plus élevé de bandits et de gangsters. C'est un exemple des efforts qu'accomplit difficilement, courageusement, la police française. Et je suis heureux de ce résultat : aujourd'hui, un gangster de plus est « à l'abri ». *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. André Fanton. Les socialistes n'applaudissent pas l'arrestation des gangsters ! *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Marcel Wacheux. Et la tuerie d'Auriol ?

AIRBUS A 340

M. le président. La parole est à M. Jean Diebold.

M. Jean Diebold. Monsieur le Premier ministre, lors de votre venue à Toulouse, au mois de février dernier, pour la sortie des chaînes de fabrication de l'Airbus A 320, vous avez, par vos déclarations sur l'avenir de la famille Airbus et sur le lancement des modèles A 340 et A 330, fait naître une grande espérance chez tous ceux qui s'intéressent à l'aéronautique française. C'est en effet une affaire d'importance nationale qui est en jeu : 12 000 emplois d'ici à 1995, 2 000 millions de dollars de devises, le défi européen des gros porteurs relevé.

Le 13 mars dernier, le conseil de surveillance d'Airbus Industrie a conclu que les objectifs commerciaux et industriels nécessaires étaient atteints et que des bases solides assurant le succès commercial du programme A 340 - A 330 avaient été établies. En effet, Airbus Industrie avait obtenu 104 engagements émanant de neuf compagnies clientes auxquelles il convient désormais d'ajouter les vingt commandes et les dix options de la compagnie américaine Northwest Airlines. Soulignons que ces engagements des compagnies sont nettement supérieurs à ceux obtenus avant le lancement de l'A 320 dont on constate pourtant aujourd'hui le formidable succès commercial.

Toutes les mesures industrielles nécessaires en vue du lancement formel du programme à la mi-avril 1987 ont donc été prises, puisque les premières livraisons de l'A 340 devraient intervenir au mois de mai 1992.

Il reste désormais à obtenir le feu vert et la mise en place des financements par les gouvernements soit, pour la part française, 12 milliards de francs - valeur 86 - pour la période 1987-1993.

Tout retard dans cette décision au-delà de la mi-avril 1987 pourrait mettre en péril le programme A 340 - A 330, car il compromettrait les délais de livraison des avions aux compagnies. Soyons alertés à ce sujet par l'exemple récent de Swisair. Tout retard pourrait également affecter l'avenir d'Airbus Industrie - rappelons-nous la malheureuse affaire Caravelle - ainsi que la crédibilité de l'industrie aéronautique européenne.

Bien sûr, tous les problèmes techniques ne sont pas, à ce jour, entièrement résolus, en particulier ceux concernant les moteurs. Qu'il s'agisse de la mise au point du compresseur haute pression du moteur I.A.E.V. 2500 qu'il faudra surtout parvenir à réaliser pour l'A 320 ou de la mise au point du système superfan qu'il est cependant possible de surpasser en équipant les avions d'un moteur S.N.E.C.M.A. General Electric CFM 56-V-S 3, tout cela fait partie de la mise au point traditionnelle commune à tous les grands programmes aéronautiques.

Il serait regrettable qu'au moment où le pouvoir politique veut marquer sa volonté de soutenir l'élargissement de la gamme Airbus, qu'au moment où les industriels font preuve de compétence et savent prendre des risques contrôlés, les chances de succès de l'industrie aéronautique européenne vis-à-vis des Etats-Unis soient compromises par des retards administratifs.

Aussi, monsieur le Premier ministre, le monde de l'aéronautique civile, les industriels concernés et, en particulier, la population de Toulouse et de Midi-Pyrénées attendent que vous donniez maintenant l'ordre de lancement, c'est-à-dire la mise en place effective du financement nécessaire au programme A 340-A 330 pour être en mesure de répondre dès 1992 aux besoins exprimés des compagnies aériennes pour ces appareils. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

M. Jacques Douffingues, ministre chargé des transports. Monsieur le député, recevant le président d'Airbus Industrie, le Premier ministre a, dès le mois d'avril 1986, affirmé l'intérêt du Gouvernement pour l'élargissement de la famille Airbus. Le Gouvernement suit donc avec une grande attention l'évolution des études et des contacts préalables au lancement de l'A 330 et de l'A 340.

M. Jacques Roger-Machart. Il ne suffit pas de suivre !

M. le ministre chargé des transports. J'y viens, monsieur Roger-Machart.

Les ministres des pays européens impliqués dans le projet SOLOU, tél. : st-à-dire la R.F.A., la Grande-Bretagne, l'Espagne et la France, ont toujours rappelé, et en dernier lieu le 14 février, que le lancement de ces programmes par le G.I.E. Airbus Industrie, avec le soutien de l'ensemble des gouvernements concernés, était soumis à deux conditions :

Premièrement, l'annonce d'un nombre suffisant de commandes par un nombre suffisant de compagnies aériennes internationales.

M. Jacques Roger-Machart. C'est acquis !

M. le ministre des transports. Deuxièmement, la possibilité de lancer, sinon simultanément, tout au moins avec un faible décalage permettant la plus grande communauté entre les deux appareils, les programmes A 330 et A 340.

Au cours de sa tournée des principales compagnies susceptibles d'acquiescer ces modèles, lors des dernières semaines, Airbus Industrie a fait la preuve qu'il existait un marché potentiel suffisant pour pouvoir lancer ces deux appareils, en particulier depuis l'annonce, la semaine dernière, de la commande très encourageante de l'importante compagnie américaine Northwest Airlines.

De surcroît, un accord entre Airbus Industrie et les sociétés General Electric et S.N.E.C.M.A. a été conclu lundi dernier en vue de la mise au point d'un moteur de la gamme CFM 56 adapté à l'A 340. Il convient désormais que les compagnies se prononcent très rapidement sur cette nouvelle proposition de motorisation. En effet, la campagne initiale avait été menée dans l'hypothèse d'un moteur superfan à développer par le consortium I.A.E. et on sait depuis hier que ce moteur ne sera pas disponible en temps opportun. Il n'y a donc pas eu de temps perdu.

Le Gouvernement, pour sa part, est prêt à prendre, dans les délais qui s'imposent à nous, selon les propres termes du Premier ministre à Toulouse le 14 février, toutes ses responsabilités pour accompagner le lancement du programme dès que sera connue la réponse du marché au nouveau contexte ainsi créé. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Jacques Roger-Machart. Le délai expire le 15 avril, monsieur le ministre !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.
(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

3

EQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNEES 1987-1991

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi de programme

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (nos 432, 622).

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le débat qui nous rassemble - quand je dis « rassemble », n'exagérons rien ! (Sourires.) - aujourd'hui revêt une importance particulière. Quoi de plus essentiel en effet, pour une nation comme la France, riche de son histoire, décidée à jouer son rôle dans le monde, que sa politique de défense, clef de son indépendance et gage même de sa grandeur ?

Comme je l'avais fait en 1976, j'ai tenu à ouvrir ce débat pour marquer l'importance que j'attache à notre effort de défense en même temps qu'au soutien que vous voudrez bien lui apporter.

Il reviendra au ministre de la défense, auquel je tiens à rendre un hommage particulier pour la détermination et la rigueur dont il ne cesse de faire preuve, (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) de vous exposer plus en détail les grandes orientations de cette charte de notre effort de défense.

Je souhaite, en ce qui me concerne, vous faire simplement part de la philosophie de ce projet, centré autour de trois idées force.

La première, c'est que, dans un monde dangereux et imprévisible, notre pays entend rester fidèle à son rang tel que le général de Gaulle l'a rétabli : ...

M. Yves Guéno, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le Premier ministre. ... maintenir son indépendance, jouer le rôle qui doit être le sien en Europe, être prêt à venir en aide à ses alliés ou à ses amis.

La deuxième, c'est que la France est décidée à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour moderniser ses forces armées.

La troisième, c'est que notre politique de défense, ses objectifs et ses moyens, doivent faire l'objet d'un consentement toujours plus large, toujours plus fort de l'ensemble des Français, car l'unité d'un peuple autour de sa défense est un atout essentiel pour une nation.

Prendre l'exacte mesure des dangers de la situation internationale, afin de pouvoir faire face à toutes les menaces éventuelles, tel a été le souci du Gouvernement dès son entrée en fonction.

Aujourd'hui, quatre données majeures s'imposent à nous.

Les relations Est-Ouest entrent dans une nouvelle phase - chacun peut le constater - et M. Gorbatchev, rompant avec la rigidité de ses prédécesseurs, paraît désireux de donner aux négociations de désarmement une impulsion nouvelle. L'idée que peut s'ouvrir une période de détente tend ainsi à se répandre dans l'opinion publique occidentale.

Cette idée doit être accueillie certes avec intérêt, mais aussi avec prudence et lucidité. Si la France, en effet, appelle de ses vœux un accroissement des échanges de toute nature entre l'Est et l'Ouest, elle estime cependant que l'on ne doit pas succomber aux illusions des années 1970. La menace que fait peser sur notre existence l'arsenal nucléaire, conventionnel et chimique de l'Union soviétique, continuera de justifier de notre part un effort de défense important.

Comme je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, aussi longtemps que se maintiendront le surarmement des superpuissances et le déséquilibre des forces classiques en Europe, la sécurité de la France passera par la dissuasion stratégique nucléaire. Cette réalité n'est pas susceptible, à terme prévisible, d'être remise en cause, ni par les développements technologiques, ni par les perspectives des négociations en cours.

Tel est le cas en particulier de « l'option zéro » sur les forces nucléaires intermédiaires, si celle-ci devait être mise en œuvre. Au-delà des débats légitimes qu'a soulevés en France, comme dans les pays concernés, le ralliement soviétique à la proposition occidentale, je tiens à rappeler ici ma conviction sur cette perspective.

« L'option zéro » aurait des conséquences négatives et dangereuses, si elle devait apparaître aux opinions comme le début d'un processus inéluctable de désengagement américain et, surtout, de dénucléarisation de l'Europe.

Elle constituerait en revanche une chance pour notre pays et pour ses alliés si elle était l'occasion pour chacun de mieux prendre conscience des exigences de la sécurité de notre continent, qu'il s'agisse du maintien d'une dissuasion nucléaire crédible, du lien étroit qui doit exister entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis et d'une prise en charge renforcée, par les Européens eux-mêmes, de leur propre défense.

Dans cette perspective - et c'est le deuxième aspect que je souhaite souligner devant vous - la France a pris toute une série d'initiatives pour accroître la solidarité européenne. Elle le peut et elle le doit, en raison de sa place en Europe, en raison du rôle éminent que lui reconnaissent ses partenaires et en raison de ses incontestables capacités industrielles.

Dès le lendemain de la réunion de Reykjavik, et sans attendre les développements les plus récents, j'ai proposé, dans le cadre du seul forum compétent en Europe en matière de défense, l'Union de l'Europe occidentale, l'élaboration d'une « charte » commune et solennelle des principes de sécurité de notre continent.

Cette « charte » devrait constituer à mes yeux l'expression même de la volonté européenne de défense, en même temps qu'un point d'ancrage pour toutes nos opinions, parfois ballotées par des débats internes confus et souvent contradictoires qui ne peuvent qu'affaiblir la résolution générale de l'Europe.

Cette démarche témoigne de notre volonté de mettre en œuvre le principe que j'ai eu l'occasion d'énoncer, selon lequel « si la survie de la nation se joue bien sûr à ses frontières, sa sécurité, elle, se joue aux frontières de ses voisins ».

Hors d'Europe, la situation demeure plus préoccupante que jamais dans des secteurs dont l'embrasement peut soudain menacer la paix mondiale.

Tel est le cas au Moyen-Orient, où les dissensions nationales, les passions religieuses et les intransigences partisans conduisent à l'aggravation de crises dont l'issue semble toujours aussi lointaine, comme au Liban, pays si proche de notre cœur, chacun le sait, et où nous faisons le maximum, dans cette situation si difficile, pour promouvoir une action de paix, ou comme dans le dramatique et absurde conflit entre l'Irak et l'Iran.

Elles amènent des groupes, dont certains peuvent paraître ou être soutenus par des Etats, à adopter des comportements qui sont en totale contradiction avec le droit international, tels que le chantage, le terrorisme ou la prise d'otages. Est-il besoin d'en souligner la gravité ? J'ai eu, hier encore, l'occasion de rappeler quelle était à cet égard la politique de notre pays.

En Afrique, l'évolution heureuse du conflit qui oppose le Tchad à la Libye, évolution à laquelle la France a contribué de manière patiente mais déterminée, confirme la nécessité pour notre pays de disposer des moyens d'aider nos amis, partout dans le monde, dès lors que leur indépendance et leur sécurité sont menacées et qu'ils nous demandent d'intervenir.

Il faut être conscient que les crises du tiers monde peuvent affecter directement ou indirectement les intérêts essentiels des pays européens.

La France n'a jamais perdu de vue cette réalité, et c'est pourquoi elle a toujours tenu à se doter d'une capacité significative d'action hors d'Europe. Là encore, notre pays peut jouer un rôle privilégié, qui dépasse, et de loin, la défense de ses seuls intérêts nationaux.

A la nécessité de prendre en compte ces menaces, s'ajoute pour notre nation celle de répondre à un défi majeur : l'accélération des progrès technologiques et les conséquences qui en résultent pour notre politique de défense et pour nos capacités industrielles. Face à l'ampleur sans précédent de l'effort américain dans ce domaine depuis sept ans, et qui

s'est manifesté entre autres par l'initiative de défense stratégique, ce défi ne peut être relevé - chacun doit le comprendre - par la France seule.

Nous devons, bien évidemment, accroître notre effort national, mais aussi œuvrer pour une coordination plus étroite des politiques de recherche et de fabrication d'armements entre pays européens.

Conscient de cet enjeu, le Gouvernement a donné l'impulsion nécessaire pour faire aboutir des projets importants de coopération en matière d'armement.

Comment ne pas se réjouir, dans cet esprit, que le projet d'hélicoptère antichar franco-allemand puisse enfin s'appuyer sur des bases politiques et industrielles raisonnables qui permettront de confirmer son lancement définitif ? Ce projet important est le signe que les échecs successifs de la coopération européenne en matière d'armement, qui contrastaient avec la période faste des années 60, appartiennent peut-être - et nous pouvons l'espérer - à un passé révolu.

Pour assumer ces différentes missions - garantir notre sécurité, tenir les engagements auxquels nous obligent nos amitiés et notre histoire, jouer un rôle moteur au sein de l'Europe -, nous devons disposer d'une défense crédible, ce qui impose des efforts financiers prioritaires et considérables. C'est tout le sens de la nouvelle loi de programme que mon gouvernement vous présente en ce début de session.

Cette loi a trois caractéristiques majeures : la clarté, la souplesse et l'effort.

Revenant à l'esprit des lois de programmes telles que les avait voulues le général de Gaulle, il s'agit d'abord d'une loi d'équipement. L'expérience a en effet amplement démontré qu'une planification, englobant le fonctionnement et l'équipement des forces, avait, en dépit de son apparence rationnelle, un effet très pervers : celui d'amputer chaque année, dans des enveloppes globales exprimées en francs courants, la part réservée aux programmes d'équipement, du fait d'une évolution des coûts de fonctionnement presque toujours supérieure aux prévisions.

Au contraire, en prévoyant que les crédits d'équipement seront exprimés en francs constants, la nouvelle loi de programme - et c'est là une innovation capitale - ne sera pas affectée par les fluctuations économiques. Jamais notre pays n'avait pris d'engagements financiers aussi contraignants pour sa défense.

D'autre part, cette loi se veut une loi-cadre d'orientation plutôt qu'un catalogue exhaustif de programmes. L'idée maîtresse du Gouvernement est d'obliger les responsables militaires, dans le cadre d'une enveloppe globale fixée à un niveau élevé, à justifier chaque année de manière rigoureuse leurs besoins, laissant ainsi au Gouvernement la faculté, sous le contrôle du Parlement, de procéder en toute clarté aux arbitrages nécessaires et aux ajustements rendus indispensables par l'évolution permanente des menaces et des besoins.

Cette souplesse dans la répartition des moyens a pour contrepartie l'obligation pour le Gouvernement de présenter tous les deux ans une actualisation des perspectives. Lors de la préparation du budget de 1988, la loi de programme devra en effet être actualisée en fonction de l'état de la défense et de la situation économique, tandis que son horizon sera maintenu à cinq ans par l'adjonction de deux exercices supplémentaires.

Enfin, cette loi, claire dans ses engagements et souple dans ses modalités, traduit un accroissement sans précédent - je dis bien sans précédent - de notre effort de défense.

Conformément aux engagements pris par la majorité en mars dernier devant le pays, le Gouvernement a voulu en effet, malgré les difficultés présentes et la très grande rigueur, chacun le sait, de sa politique budgétaire, consacrer à la politique de défense des moyens qui soient à la mesure des enjeux.

Après une première année de rattrapage, marquée par un accroissement du budget d'équipement de 1987 de 11 p. 100 en volume, la loi prévoit ensuite une progression régulière et significative de 6 p. 100 par an en volume des crédits d'équipement militaire.

Cette règle simple, saluée publiquement par tous nos alliés, est le gage de la volonté du Gouvernement, quels que soient les aléas de la situation économique, de tenir les engagements qu'il prend aujourd'hui devant vous pour la défense nationale.

Il appartient au ministre de la défense et à vos rapporteurs, que je remercie pour l'excellent travail réalisé, de présenter de manière plus précise les perspectives qu'offre à nos armées l'enveloppe de 474 milliards de francs constants que la nouvelle loi de programme attribue à l'équipement de nos forces.

Vous me permettrez simplement de citer, dans le cadre de la politique dont j'ai rappelé tout à l'heure les grands principes, les décisions d'équipement les plus significatives.

Je pense, en particulier, à la modernisation de nos forces océaniques stratégiques, au lancement d'une deuxième composante nucléaire et à la réalisation effective d'un programme spatial militaire.

En ce qui concerne nos forces classiques, l'effort financier permettra d'assurer le lancement des grands programmes nécessaires à leur modernisation, qu'il s'agisse du porte-avions à propulsion nucléaire *Richelieu*, du char de bataille *Leclerc*, ou de l'avion de combat tactique *Rafale*.

La contrepartie de cette action, très contraignante pour les finances publiques, est évidemment une extrême rigueur dans la gestion des crédits d'équipement, mais aussi dans le fonctionnement des armées. L'activité opérationnelle de nos forces n'en sera bien sûr nullement affectée puisqu'elle retrouvera dès cette année le niveau jugé souhaitable.

Cet effort de défense est conforme à notre conception du rôle de l'Etat : un Etat qui doit se désengager des missions et des tâches qui ne sont pas de sa compétence pour se consacrer à l'essentiel. Et, quoi de plus essentiel que de garantir l'indépendance et la sécurité de la nation ?

La mise en œuvre d'une politique de défense, conforme à notre passé, à notre honneur et à notre volonté d'être une puissance respectée, ne peut que renforcer l'unité des Français autour de cette impérieuse obligation. Tel est le troisième objectif que vise le Gouvernement en soumettant à votre approbation cette nouvelle loi de programme.

L'accord profond de notre peuple en matière de défense est en effet une chance et une force pour la France.

A l'heure où certains de nos voisins et amis connaissent de grandes divisions sur les questions relatives à leur sécurité, notre pays est perçu de l'extérieur comme un allié sûr et solide, qui a su obtenir de l'ensemble de ses citoyens, ou de l'immense majorité d'entre eux, une adhésion aux exigences de leur défense, ce qui est - je le répète - une force irremplaçable.

La volonté de maintenir, quel qu'en soit le prix, l'indépendance nationale, la confiance du peuple tout entier dans son armée, l'acceptation de l'effort financier qu'exige le maintien d'une défense moderne impressionnent tous ceux qui, de près ou de loin, alliés ou adversaires potentiels, savent que la défense d'un pays se juge non pas seulement à l'aune de ses chars ou de ses missiles, mais aussi à son unité face aux enjeux et aux périls.

Je ne méconnais pas, bien sûr, l'existence de sensibilités différentes qui justifient une réflexion permanente et constructive sur notre politique de défense. Mais je sais que, au-delà de ces nuances, il existe un réel consentement dans ce domaine, dont chacun d'entre nous peut se réjouir, car l'histoire nous a appris qu'une nation divisée en ce domaine est une nation en grand danger.

Ce consensus, comme on dit aujourd'hui, patiemment recherché et enfin obtenu sur les objectifs de notre défense, apparaîtra, je l'espère, de manière éclatante par un vote aussi large que possible des formations politiques qui composent votre assemblée.

Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, une loi de programme préparée par le Gouvernement et approuvée par le Président de la République, chef des armées, recueillerait l'assentiment quasi unanime de la représentation nationale.

Quel meilleur signe d'unité et de volonté notre nation pourrait-elle donner à l'extérieur et au monde ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur de nombreux bancs du groupe U.D.F.*)

La preuve serait apportée que le jeu normal de la démocratie et de l'alternance n'affecte pas le choix résolu de la France en faveur de son indépendance et de sa liberté.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je souhaite que vous portiez témoignage dans ce domaine essentiel de cette unité de notre peuple autour d'une ambition nationale, dont dépend son avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. François Fillon, président et rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. François Fillon, président et rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, « S'il faut la force pour bâtir un Etat, réciproquement l'effort fourni ne vaut qu'en vertu d'une politique. Du jour où fut réalisée la conjonction d'un pouvoir fort et d'une armée solide la France se trouva debout. »

Cette constatation énoncée dans *La France et son armée* illustre le choix fait par le général de Gaulle de doter la France à la fois d'une constitution assurant une démocratie à la mesure des exigences de notre temps et d'un système de défense susceptible de répondre aux défis apparus à l'issue du second conflit mondial.

C'est ce système qu'il convient aujourd'hui d'adapter aux contraintes du prochain siècle.

L'instrument privilégié de la construction de cette défense a été depuis 1960 les lois de programme ou de programmation.

Jusqu'à l'aube de la V^e République, la politique de défense de la France a été définie par des documents divers, adoptés à des intervalles irréguliers, le plus souvent sans lien avec notre diplomatie, incapable d'assurer cette continuité dans l'effort qui résulte du recours à une programmation qui, se situant délibérément dans le cadre d'une réflexion à long terme, définit à échéance de cinq ou six ans les missions et les moyens de nos forces armées.

Or depuis le 31 décembre 1985 la France est de nouveau sans loi de programmation militaire.

En effet, la loi du 8 juillet 1983 ne peut plus servir de référence à la programmation des armées.

Les hypothèses économiques faites lors de son élaboration ne peuvent plus être retenues.

Les retards accumulés en 1986 dépassent 17 milliards de francs, alors même que la progression prévue pour les deux premières années d'application de la loi était extrêmement modeste, l'essentiel de l'effort étant reporté au-delà de 1986.

Enfin, la loi n'individualisait pas les crédits des années 1986, 1987 et 1988 pour lesquels seule une enveloppe globale avait été indiquée.

Tout contrôle du Parlement se révèle aujourd'hui impossible.

Le Parlement ne s'est pas prononcé sur les crédits de l'année 1987 ; le Parlement ne s'est pas prononcé sur les crédits de l'année 1988 ; la France est sans programmation militaire.

Il était donc urgent que le Gouvernement propose au Parlement un nouveau texte qui renoue avec l'effort engagé depuis près de trente ans.

Pour autant, nous devons nous garder de méconnaître la portée de la loi de 1983 qui confirme l'adhésion que porte désormais la très grande majorité des Français aux principes fondamentaux auxquels devra se conformer notre défense pendant les quinze années qui viennent.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui est, sinon l'aboutissement, du moins une étape très importante du processus engagé par le général de Gaulle. C'est en effet la synthèse d'une méthode qui n'a cessé d'évoluer.

Les trois premières lois de programme, celles de 1960, de 1964 et de 1970, portaient uniquement sur les équipements et essentiellement sur les programmes liés à la constitution d'une force de dissuasion indépendante. Elles étaient formulées en autorisations de programme et en francs constants. Elles donnaient au Parlement un important droit de contrôle à travers le dépôt annuel d'un rapport d'exécution.

La loi de 1976 concernait l'ensemble des moyens de fonctionnement et d'investissement des armées. Elle s'appuyait sur un rapport analysant la situation internationale. Elle était formulée en crédits de paiement et en francs courants.

La loi de 1983 se voulait dans la continuité de la précédente tant en ce qui concerne l'effort que la méthode. Elle s'articulait autour d'un rapport annexe qui évaluait la menace, l'environnement international et l'état de nos forces. Elle concernait l'ensemble des crédits militaires, inscrits en crédits de paiement et en francs courants. Elle individualisait les crédits affectés aux différentes sections et présentait, sous forme de tableaux, les commandes et les livraisons.

Mais cette continuité affichée n'était qu'apparente en ce qui concerne la méthode, puisque, sur cinq années, seules deux étaient réellement programmées.

Je me félicite, dans ces conditions, que le Gouvernement ait choisi de nous soumettre un projet qui constitue la synthèse d'une méthode affinée entre 1960 et 1970, à laquelle il apporte encore des améliorations. M. le Premier ministre vient de le dire, il s'agit d'un texte qui ne concerne que l'équipement des armées et qui s'articule autour d'un dispositif législatif court et d'une annexe sur la situation de la France dans le contexte international.

Formulé en crédits de paiement, il donne une indication précise des priorités.

Il présente surtout trois innovations.

Première innovation : c'est un projet en francs constants. Il s'agit là, de la part du Gouvernement, d'un choix courageux qu'il convient de saluer. Seule une programmation en francs constants permet de mesurer réellement la progression du pouvoir d'achat des armées.

Deuxième innovation : le projet ne comporte aucune indication concernant les crédits affectés à chaque grand programme. La méthode a son avantage : le Gouvernement peut adapter en permanence son action aux évolutions de la menace. Il évite le phénomène d'appropriation des crédits par les états-majors comme par les industriels qui résulte d'un engagement trop précis pris devant le Parlement.

En revanche, cette méthode diminue le pouvoir de contrôle du Parlement. Mais il est vrai que notre commission de la défense nationale et notre commission des finances ont eu communication, fait sans précédent, des crédits qu'il est prévu d'affecter année après année à chaque section et à chacun des vingt-sept grands programmes majeurs retenus par la loi.

Grâce aux informations communiquées par le Gouvernement, aucun rapport parlementaire relatif à une loi de programmation n'a contenu autant d'indications relatives au déroulement prévisionnel des grands programmes.

Je voudrais vous en féliciter, monsieur le ministre de la défense. Grâce à vous, la démocratie en France a progressé et on connaît enfin les coûts des programmes d'armement comme aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou en République fédérale d'Allemagne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Troisième innovation : le texte prévoit le dépôt devant le Parlement, en 1988, d'un rapport d'actualisation qui intégrera les crédits de paiement pour les années 1992 et 1993.

Cette année, dite de la programmation glissante, présente l'avantage de permettre une planification sur sept ans des investissements militaires et d'éviter la rupture entre chaque loi.

En revanche, la programmation glissante conduit à un certain dessaisissement du Parlement qui devra attendre 1993 pour réévaluer complètement la situation de nos forces.

C'est la raison pour laquelle la commission de la défense nationale propose d'amender l'article 4 du texte afin que le Parlement soit conduit à se prononcer effectivement sur l'actualisation de la loi à mi-parcours.

Cette disposition qui permettra à l'Assemblée nationale de débattre de la situation de notre défense à la session du printemps 1989 est plus conforme à l'esprit de notre Constitution qui prévoit que la loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale.

Elle donnera, en outre, au Gouvernement une bonne occasion pour adapter son dispositif aux évolutions d'une menace qui ne cesse de s'accroître.

Quoi qu'il en soit, la méthode adoptée par le Gouvernement marque un net progrès, notamment parce qu'elle donne une forte priorité, comme l'avait réclamé Pierre Messmer, aux grands programmes qui constituent le cœur de notre système de défense.

Certains parmi vous regrettent l'absence de la programmation des dépenses de fonctionnement des armées. Pour ma part, je suis convaincu qu'il est peu réaliste de vouloir planifier dans le détail l'ensemble des dépenses militaires.

Ce souci, au demeurant louable, a conduit à des retards importants dans l'exécution des lois précédentes : 15 p. 100 pour la loi de 1970 et 8 p. 100 pour celle de 1976.

En revanche, les engagements des deux premières lois qui ne portaient que sur les programmes majeurs ont été tenus et c'est grâce à cette méthode que nous avons pu, malgré la guerre d'Algérie, notamment, nous élever au rang de puissance nucléaire.

(A ce moment, M. Philippe Mestre remplace M. Jacques Chaban-Delmas au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

M. François Fillon, président et rapporteur de la commission. D'ailleurs, l'essentiel du titre III est constitué par des soldes et nul ne songe à appliquer les méthodes de la programmation aux dépenses de rémunération et de charges sociales qui figurent au budget de chaque département ministériel.

Quant aux crédits relatifs à l'entraînement des forces, ceux-ci sont, pour une large part, couverts par les dépenses d'équipement. C'est vrai pour les munitions et les rechanges.

Ce projet de loi marque aussi un progrès en ce qui concerne le volume des crédits consacrés par la France à sa défense.

Cet effort qui intervient dans un contexte caractérisé par la maîtrise des finances publiques ne se justifie, hélas, qu'en raison des graves menaces qui pèsent sur notre sécurité.

La situation internationale de la France n'a pas été profondément modifiée depuis le début de la décennie.

Elle se caractérise toujours par un déséquilibre croissant des forces conventionnelles en Europe au profit du Pacte de Varsovie, déséquilibre aggravé par la décision des Soviétiques de doter leurs forces d'un arsenal d'armes chimiques capables de paralyser une partie importante des défenses alliées.

Elle se caractérise ensuite par la persistance de surcapacité nucléaire et l'émergence des défenses antimissiles.

Elle se caractérise enfin, hors d'Europe, par la conjugaison de l'intégrisme musulman et des entreprises soviétiques qui risquent d'entraîner, quand cela n'est pas déjà fait comme au Liban, la déstabilisation de nos amis au Proche-Orient et en Afrique notamment.

Cette situation n'est pas nouvelle et son évolution est lente; elle ne justifie pas un changement de politique de notre part, mais seulement une adaptation.

En réalité, la politique de défense de la France est largement déterminée par les stratégies adoptées par les deux Grands. Seul un bouleversement intervenant dans ces stratégies pourrait entraîner notre pays à changer de politique de défense.

Ce bouleversement est-il prévisible? Rien n'est moins sûr!

La stratégie est en effet largement déterminée par la géographie humaine et le développement technique qui ont en commun de posséder une grande inertie. Quatre facteurs pourraient néanmoins aujourd'hui modifier les analyses et les comportements des deux Grands.

Premier facteur: le déplacement vers le Pacifique du centre de gravité de l'économie mondiale.

L'émergence du Sud-Est asiatique est une réalité: les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et le Pacifique ont déjà dépassé ceux entre les Etats-Unis et l'Europe. L'Union soviétique, de son côté, possède sur les rives du Pacifique et de la mer du Japon des territoires immenses et, depuis plus d'un siècle, le peuple russe a eu dans cette région une politique active.

L'importance de cette zone commence à être prise en compte dans la stratégie des deux Grands. Ainsi l'Union soviétique renforce-t-elle en permanence ses moyens navals dans le Pacifique, qui sont passés de 200 navires en 1960 à plus de 400 aujourd'hui, auxquels il faut ajouter 130 sous-marins. De leur côté, les Etats-Unis semblent vouloir abandonner ce qu'ils appellent la « *swing strategy* » qui consistait à renforcer le théâtre européen en cas de crise avec les moyens de la flotte du Pacifique pour une sorte de stratégie du double front.

Mais quelle que soit l'importance de ces faits, dont nous devons à l'avenir tenir compte, il demeure que la potentialité d'une manœuvre en Extrême-Orient n'est pas pour le moment de nature à changer l'équilibre des forces en Europe.

Le deuxième facteur est l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

L'initiative prise par le président Reagan en mars 1983, comme les efforts des Soviétiques dans le domaine spatial, n'altère pas les données stratégiques mondiales aussi brutalement que les avancées techniques qu'elle suppose le laisseraient penser.

Cela tient à deux raisons principales.

D'une part, l'initiative de défense stratégique n'abolit pas le fait nucléaire qui reste un fait immense, et l'imagination humaine trouvera toujours un moyen de porter les charges chez l'ennemi.

D'autre part, le coût du développement et du déploiement d'un système de défense stratégique basé dans l'espace, qu'il ne sera d'ailleurs pas possible d'évaluer avant plusieurs années, dépassera de plusieurs ordres de grandeur celui des systèmes d'armes connus.

En cela, le système défensif spatial amplifiera à l'excès, et peut-être jusqu'à l'absurde, les tendances actuelles en matière d'armements où la complexité des technologies contrarierait la diffusion des équipements.

L'I.D.S. ne conduit pas la France à changer sa politique de défense à moyen terme; en revanche, elle soit nous inciter à bien maîtriser les technologies indispensables à l'utilisation militaire de l'espace.

Le troisième facteur est l'évolution des rapports Est-Ouest, et notamment des négociations en matière de désarmement.

Les nouvelles propositions de M. Gorbatchev sur les missiles intermédiaires à longue et moyenne portée ont relancé l'intérêt de ces négociations. Ces propositions, qui ont suscité beaucoup d'émotion, ne sont pourtant que la suite du sommet de Reykjavik.

Cette rencontre, pour reprendre une expression de James Schlesinger, a failli être un désastre pour l'Occident. En échange de la poursuite des essais d'un hypothétique système de défense antimissile, les Américains étaient prêts à abandonner tous les missiles balistiques d'ici à 1996, ébranlant ainsi les fondements de la défense occidentale. En face de cette éventualité, le démantèlement des euromissiles n'aurait été qu'une péripétie.

Dans la situation actuelle des arsenaux nucléaires des deux Grands, la valeur ajoutée strictement militaire des euromissiles n'est pas considérable. Leur importance est plutôt d'ordre politique et psychologique, comme l'ont bien montré les débats auxquels ils ont donné lieu, alors que l'armement chimique, aussi redoutable, ne soulève pas la même passion.

Or, du point de vue politique, les S.S. 20 n'ont pas atteint leur objectif. Au contraire, le déploiement des *Pershing II* et des *Cruise Missile* qu'ils ont entraîné est devenu aux yeux des Européens le moyen privilégié du couplage entre les Etats-Unis et l'Europe.

Dans ces conditions, on comprend aisément que M. Gorbatchev puisse aujourd'hui, sans risque réel, les offrir dans une négociation contre l'amorce d'un réel désengagement nucléaire des Etats-Unis.

La France est en dehors de ces négociations.

Le général de Gaulle avait voulu que la force de dissuasion soit nationale et ne doive rien à personne, justement pour faire face à des situations comme celle-ci.

Pourtant si le désengagement nucléaire des Etats-Unis s'amorce, la France risque de se retrouver la seule puissance continentale nucléaire en Europe, accroissant de ce seul fait ses responsabilités dans la défense du continent.

La paix qui règne en Europe depuis quarante ans repose largement sur le fait nucléaire, mais aussi sur une situation dans laquelle des actions conventionnelles surprises ne peuvent être déclenchées avec des chances raisonnables de succès.

Les 600 000 hommes et 7 800 chars du côté de l'O.T.A.N. constituent sans doute une réponse sérieuse aux 740 000 hommes et 16 400 chars du premier échelon du pacte de Varsovie. Cet équilibre ou déséquilibre relatif avant mobilisation est fragile et ne peut être maintenu que si les moyens d'interdire toute concentration massive de troupes le sont également.

Or il est incontestable que l'armement nucléaire à courte et moyenne portée est le facteur essentiel de dissuasion à cet égard.

Un accord portant à la fois sur les euromissiles et sur les armes de courte portée, sans lien avec les négociations en cours sur les armes conventionnelles, aurait des conséquences incalculables pour l'Europe.

Un tel accord autoriserait les Soviétiques à renforcer leur dispositif conventionnel, c'est-à-dire à se placer dans une situation où une attaque surprise et brutale de leur fait aurait une grande probabilité de succès.

Si l'« option zéro » ne bouleverse pas radicalement les équilibres en Europe, une dénucléarisation complète de l'Europe occidentale entraînerait en revanche une situation extrêmement déséquilibrée en faveur des Soviétiques. En tout état de cause, pour la France, un tel accord serait lourd de conséquences.

La défense de l'Europe reposerait, dans ces conditions, essentiellement sur l'armée de terre allemande dans le domaine conventionnel et sur la force nucléaire stratégique française. Cette force deviendrait alors l'objet de toutes les attentions de M. Gorbatchev.

La France serait le point de convergence de tous les apôtres de la paix et de tous les terroristes. Notre présence dans le Pacifique, en raison du centre d'essais nucléaires, serait de plus en plus contestée.

Je crains que l'opinion publique française ne soit pas vraiment préparée à supporter les contraintes et les risques qu'exigera le maintien de l'indépendance nationale.

Le consensus tant vanté, et qui n'est parfois qu'un vernis, sera gravement ébranlé et il faudra une force d'âme peu commune à notre peuple et à ses dirigeants pour traverser les épreuves qui se préparent.

Enfin, quatrième facteur : les tentations neutralistes de certains pays européens.

Comment s'étonner dans ce contexte que certains peuples d'Europe ne soient tentés par des solutions neutralistes ?

Faute d'avoir pu opter pour une défense indépendante, et placés en première ligne, les habitants de la République fédérale d'Allemagne sont de ceux-là.

Nous ne devons pas sous-estimer l'importance du courant neutraliste en Allemagne. Il est puissant et traverse les traditionnels clivages politiques. Il est lié à l'espoir de réunification. Il est profondément nationaliste. Son succès risquerait d'entraîner la finlandisation du reste de l'Europe. Il n'existe pas d'autre voie pour l'éviter qu'une solution privilégiée entre la France et l'Allemagne.

C'est ce qu'avait bien vu le général de Gaulle, même si sa tentative dans cette direction a échoué du fait de l'impossibilité de concilier l'indépendance nucléaire française et l'intégration des forces allemandes sous un commandement américain.

Aujourd'hui, le dilemme est le même, mais la perception du bouclier américain devient plus floue.

La crédibilité d'une défense franco-allemande pourrait se renforcer au sein de l'alliance si l'opinion allemande était convaincue de la réalité de notre engagement immédiat aux côtés de la République fédérale en cas d'agression.

M. Arthur Paecht. Très juste !

M. François Fillon, président et rapporteur de la commission. Cela suppose que nous reconnaissons la légitimité de la doctrine de défense allemande.

Cela ne signifie pas que la défense de la France est reportée sur l'Elbe mais que nous sommes disposés à entretenir des moyens suffisants et à les engager pour soutenir nos alliés dans leur combat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est d'ailleurs le rôle de la première armée d'apporter cette assurance. Sa modernisation et son maintien en conditions opérationnelles sont des impératifs politiques.

Face à ces multiples défis, le Gouvernement a choisi la voie de l'effort et de la cohérence. Ainsi, le projet de loi de programmation militaire se propose d'accroître, en cinq ans, de 40 p. 100 le volume des crédits d'équipement militaire.

Il s'agit, à l'évidence, d'un pari ambitieux, puisque les hypothèses de croissance de l'économie, qu'elles soient celles du Gouvernement ou celles des instituts de prévision, s'établissent, pour la même période, entre 13 et 15 p. 100. C'est un pari conforme à l'engagement pris par la majorité de « porter dès que possible à 4 p. 100 du P.I.B.M. l'effort de défense. »

En effet, sur la base d'une hypothèse de croissance annuelle du P.I.B.M. de 2,8 p. 100 et des dépenses de fonctionnement des armées de 2 p. 100, la part des dépenses de défense atteindra près de 4 p. 100 en 1991.

Sans doute les hypothèses de croissance pourraient-elles être revues à la baisse comme d'ailleurs celles qui concernent le budget de fonctionnement des armées.

Les prévisions faites par la délégation du Sénat pour la planification, par exemple, font état d'une croissance du P.I.B.M. de 2,6 p. 100 par an - 2 p. 100 les premières années pour atteindre 3 p. 100 au terme de la période - et on peut déduire des travaux de cette délégation que les dépenses de fonctionnement des armées augmenteraient de 1,5 p. 100. Dans cette hypothèse, les rapports seraient inchangés et l'objectif de 4 p. 100 atteint en 1991.

Seule une inquiétude subsiste quant aux résultats des cessations d'actifs prévus par le projet de loi pour un montant de 4,7 milliards. Mais les tableaux publiés dans mon rapport écrit montrent qu'en leur absence, la croissance des dépenses d'équipement n'est pas sensiblement modifiée.

L'ambition de ce projet, qui n'est pas sans rappeler celle de la loi de 1976, est rendue encore plus crédible par le choix que vous avez fait, monsieur le ministre de la défense, d'imprimer aux dépenses de 1987, première année de la loi, une forte impulsion initiale avec une progression des crédits d'équipement de 11 p. 100.

On a pu dire ou l'on a pu lire ici ou là, que ce projet de loi n'effectuait pas de choix parmi les innombrables programmes d'équipement tous jugés prioritaires par les états-majors. Ce n'est pas exact.

Un premier choix essentiel a été fait quant à la méthode : le projet distingue en effet vingt-sept programmes majeurs qui constituent le cœur de notre système de défense et auxquels sont assignés trois objectifs :

Accorder progressivement à notre défense la dimension spatiale qui lui a fait jusqu'à maintenant défaut ;

Affermir l'éminente priorité des forces nucléaires qui reçoivent 32 p. 100 des crédits, soit une proportion identique à celle des lois précédentes y compris les lois de 1965 et de 1971 ;

Resserrer autour de dix-sept programmes particulièrement significatifs l'effort conduit au profit des armements classiques auxquels sont affectés 66 p. 100 des crédits.

De toute évidence, le Gouvernement a choisi le maintien des grands équilibres entre les forces nucléaires et les forces classiques et entre les différentes sections du budget du ministère de la défense.

Mais au-delà de cette approche comptable, c'est la cohérence de notre politique de défense qu'il s'agit de juger au travers de cinq orientations majeures qui transparaissent à la lecture de l'annexe au projet de loi.

Première orientation : doter nos forces de capacités de renseignements et de transmissions sans lesquelles elles ne pourraient agir.

Les lacunes de notre système de défense dans ce domaine devraient être comblées par la mise en œuvre de deux programmes de satellites :

Hélios, qui nous donnera enfin des capacités d'observations indispensables, aussi bien à nos forces nucléaires que dans le cadre de nos actions au profit de nos amis, en Afrique notamment ;

Syracuse II, qui permettra de communiquer instantanément avec les éléments de nos forces en Europe, dans la zone atlantique, en Afrique et dans l'océan Indien.

Syracuse II augmentera considérablement les capacités opérationnelles de nos sous-marins nucléaires d'attaque, qui pourront opérer loin de leur base. Il nous fournira des informations précieuses sur les dispositifs anti-missiles adverses.

Ce choix est essentiel. Il conditionne tout l'avenir de notre système de défense. Mais je voudrais vous rendre attentifs aux conséquences financières de ce choix. Les crédits nécessaires aux forces spatiales ne cesseront désormais de croître et, sauf à effectuer d'importants redéploiements dans les dépenses de défense, nous devons nous engager dans la voie d'une coopération européenne étroite dans l'espace.

Deuxième orientation : préserver nos intérêts vitaux par l'affermissement de notre capacité de riposte stratégique.

Selon l'annexe du projet de loi, « toute menace sur l'intégrité de notre territoire et nos intérêts vitaux serait susceptible d'une riposte stratégique ».

Chaque terme mérite ici considération :

« Toute menace », parce que le nucléaire ne dissuade pas que du nucléaire. Cette thèse conduirait en effet à hausser nos forces classiques au niveau du second échelon des forces soviétiques et à admettre sur notre sol des combats immenses.

« L'intégrité du territoire et nos intérêts vitaux ». Selon une position constante, une définition imprécise de nos intérêts vitaux crée l'incertitude chez l'agresseur et renforce d'autant nos capacités dissuasives.

Je préférerais cependant qu'on dise plus clairement que la souveraineté de la France ne pourrait être qu'une souveraineté limitée si le territoire de nos voisins venait à être envahi.

Ce discours mérite en tout cas des moyens militaires puissants et complémentaires.

Protéger à la fois le territoire de la nation et nos intérêts vitaux exige le maintien au-dessus du seuil de crédibilité de nos capacités dissuasives. Selon nos états-majors, ce seuil se situe autour d'une capacité de destruction de 150 à 200 objectifs.

Grâce au programme de missiles M4 lancé en 1973, la force océanique stratégique disposera à la fin de l'application de la loi de programme d'un peu moins de 500 têtes nucléaires soit, avec 3 sous-marins en permanence à la mer, près de 300 têtes et, avec 4 sous-marins en temps de crise, près de 400 têtes.

C'est le minimum, surtout si l'on tient compte des risques d'accidents qui peuvent survenir à nos sous-marins et des responsabilités accrues qui pourraient être les nôtres en cas d'accord américano-soviétique sur la dénucléarisation de l'Europe.

C'est pourquoi je suggère que nous maintenions en service, au-delà de la date de retrait initialement envisagée, comme le font les Américains et les Soviétiques, certains de nos sous-marins lancés entre 1971 et 1985.

A partir de 1990, l'essentiel de la force de dissuasion française résidera dans sa force océanique, puisque les missiles du plateau d'Albion et les Mirages 4 seront, à cette date, retirés du service.

La nécessité de ne pas pratiquer d'impasse dans un domaine aussi fondamental exige que nous dotions nos forces nucléaires stratégiques d'une nouvelle composante.

Le projet de loi propose que ce soit un missile balistique terrestre à trajectoire tendue, doté d'une capacité de pénétration lui permettant d'atteindre des objectifs fortement défendus.

Sa mise en service, à compter de 1994, rendrait possible, en outre, l'ouverture de brèches dans un dispositif antimissile par l'attaque des radars d'acquisition adverse, laissant le passage libre aux M4 des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

L'excellent rapport de nos collègues Bechter et Wiltzer sur ce sujet me permet d'éviter ici de trop longues considérations.

Il apparaît en tout cas peu utile, sept ans avant cette mise en service, de prolonger le débat sur son mode de déploiement - fixe ou mobile - ni sur sa capacité d'emport - mono ou multicharge.

L'utilisation du site d'Albion est intéressante en ce qu'elle assure une excellente fiabilité des transmissions vers des missiles déployés ou en instance de déploiement.

En outre, le maintien de quelques missiles fixes permettrait, en cas d'attaque adverse, de matérialiser l'agression majeure perpétrée contre notre pays.

A contrario, je me dois de vous faire état de l'avis unanime des experts qui considèrent que la fixité de tous les missiles rendrait ceux-ci gravement vulnérables et s'étonnent qu'un système d'armes, qui pourra être embarqué sur des véhicules identiques à ceux du système tactique Hadès dont le développement fut décidé en 1983, puisse susciter des problèmes à l'occasion d'éventuels déplacements ; étonnement d'autant plus grand qu'on se souvient que Charles Hernu affirmait devant notre assemblée que, « en décidant de lancer ce programme - il s'agissait du missile mobile SX - le Président de

la République entendait garantir un niveau élevé de survie à une composante de nos forces autre que la force océanique stratégique, parant ainsi par avance à d'éventuelles atteintes à son invulnérabilité ».

En tout état de cause, il importe d'engager au plus vite un programme que la pression de l'opinion publique internationale, sensible à un éventuel succès de l'option zéro, pourrait tenter de nous faire abandonner.

Les capacités de pénétration de nos missiles seront accrues avec l'entrée en service de la tête nucléaire 75 à la fois plus légère et plus furtive.

Elle permettra d'accroître sensiblement la portée et l'efficacité du missile M4, autorisant ainsi le report à la fin du siècle de la mise en service du missile M5.

Troisième orientation : interdire sur le sol national la pénétration d'actes hostiles non justiciables d'une riposte nucléaire.

C'est d'abord le rôle de la défense aérienne qui doit répondre à la double priorité que constituent la protection du territoire national et la sécurité des Transall Astarte qui seront chargés d'assurer les communications entre le Président de la République et les forces nucléaires.

Cette mission ne peut être correctement remplie sans capacité de détection aérienne à basse altitude.

Le projet de loi prévoit la mise en service d'un tel système à partir de 1991, et on sait que le ministre de la défense vient de signer dans d'excellentes conditions financières la commande de cinq avions Awacs - trois commandes fermes et deux options.

Le projet de loi prévoit que la défense aérienne de la France est assurée par 150 avions de combat.

Cette capacité est dimensionnée selon l'état-major de l'armée de l'air pour faire face, le cas échéant, à un raid massif d'avions ennemis contre le territoire national.

Une telle attaque est, à l'évidence, justiciable d'une riposte nucléaire. Aussi, je suggère qu'une partie de ces appareils puissent être affectée en cas de besoin à la force aérienne tactique dont les moyens ne sont pas tout à fait suffisants par rapport aux missions.

Cela suppose qu'une certaine polyvalence de nos avions de combat soit à l'avenir recherchée.

La sécurité du territoire passe aussi par la surveillance des approches maritimes et tout particulièrement de celles de Brest par où transitent nos sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Cette surveillance est assurée par les avions de patrouille maritime Atlantique, dont le renouvellement constitue la plus lourde charge du budget de la marine en dehors de la force océanique stratégique, et par les bâtiments anti-mines océaniques.

Cette mission ne saurait être négligée tant elle est vitale pour notre force de dissuasion.

Enfin, la sécurité du pays repose sur la défense opérationnelle du territoire, dont le projet de loi donne une nouvelle définition : « Un dispositif de défense réparti sur l'ensemble du territoire, appuyé notamment sur la gendarmerie et utilisant les personnels de réserve vivant au voisinage des lieux concernés et enfin, des moyens mobiles plus puissants susceptibles de faire face à des actions militaires localisées de grande envergure ».

Cette défense opérationnelle du territoire reposerait donc à la fois sur la gendarmerie et sur les réserves, mais aussi sur une force d'intervention rapide, en quelque sorte, composée des divisions écoles et de la division alpine qui n'ont pas grand-chose à faire dans la force d'action rapide.

Sans doute la défense opérationnelle du territoire ne nécessitera jamais des programmes d'armement d'un poids financier tel qu'ils méritent de retenir longuement l'attention, mais son caractère rustique ne saurait servir d'alibi pour la maintenir dans un état qui suscite la préoccupation de votre commission de la défense nationale et des forces armées.

Quatrième orientation : marquer notre détermination à l'encontre d'une agression visant à porter atteinte à l'indépendance de nos partenaires européens.

« La sécurité de la France se joue aux frontières de ses alliés ». Cette affirmation de l'annexe du projet de loi marque une nouvelle étape dans la clarification de la position française à l'égard de la République fédérale d'Allemagne.

Si la sécurité de l'Europe repose sur la dissuasion nucléaire, il convient toutefois, pour se prémunir contre une attaque surprise sur le territoire de la République fédérale, d'opposer un volume de forces conventionnelles suffisant pour dissuader les Soviétiques.

Le volume de ces forces doit, selon le livre blanc de la défense allemande, « être de nature à interdire au pacte de Varsovie de mener à bien une attaque sans déploiement préalable et obliger ainsi l'adversaire à faire le plus grand nombre possible de préparatifs d'attaque détectables de bonne heure ».

Dans le dispositif allié, les forces françaises placées en réserve, les seules réserves de l'O.T.A.N., occupent une place particulière, puisque leur engagement est celui d'une puissance nucléaire indépendante.

Les forces classiques que la France entend consacrer à la défense de l'Europe sont à la fois aériennes et terrestres.

Le projet de loi fixe à 450 le nombre des avions de combat de l'armée de l'air. Ce nombre est insuffisant puisque, une fois retirés les avions chargés de la frappe nucléaire tactique et ceux de la défense aérienne, il reste moins de 150 appareils, dont 50 de reconnaissance, pour appuyer nos six divisions blindées et intervenir aux côtés de nos amis.

Même si l'on peut ajouter à ce nombre une soixantaine d'avions de l'aéronavale aptes à remplir des missions d'appui au sol, nos forces aériennes restent insuffisantes par rapport à nos moyens terrestres.

Ces moyens terrestres sont fixés par la loi à six divisions blindées, soit environ 1 000 chars.

C'est la force terrestre la plus importante en Europe après la Bundeswehr. Je le dis parce que l'on nous accuse souvent, à l'évidence à tort, de négliger les moyens de défense classiques.

Pourtant, notre première armée est supérieure en nombre, et de très loin, aux forces britanniques en Allemagne.

La grande innovation qu'introduit dans les forces terrestres le projet de loi de programmation concerne les armes chimiques.

Liés par les traités de 1922 et de 1972, nous nous étions interdit de posséder de telles armes.

Depuis 1970, la menace constituée par les armes chimiques du pacte de Varsovie, s'est considérablement accrue, justifiant pleinement la décision du Gouvernement, approuvée par le Président de la République, d'engager un processus d'industrialisation des munitions chimiques binaires.

Leur fabrication en série n'interviendra pas au cours de la période couverte par le présent projet de loi. Elle devra donc faire l'objet d'une décision dans le cadre de la loi suivante.

Bien entendu, la France est prête à renoncer à se doter d'armes chimiques si un accord contrôlé intervenait d'ici à 1991.

La défense de l'Europe repose aussi sur les armes nucléaires tactiques.

Leur usage est controversé.

Elles sont cependant indispensables pour trois raisons.

Première raison : elles permettent, en cas de tirs d'armes nucléaires tactiques adverses, de riposter.

Deuxième raison : elles autorisent, au cas où nos forces subiraient une pression sans issue, de rétablir la situation.

Troisième raison : elles interdisent à l'adversaire de se concentrer, interdiction que doivent subir nos propres forces.

Ces armes doivent donc avoir une efficacité militaire, même si leur utilisation sur ordre du chef de l'Etat ne peut qu'avoir une valeur d'ultime avertissement, puisqu'il n'existe aucun autre échelon entre son emploi et celui de la force nucléaire stratégique. Mais cet avertissement sera d'autant plus crédible que son action aura porté sur les forces adverses et non sur les populations civiles que nos unités auraient la charge de défendre.

Pour cette raison, il convient de mettre un terme aux atermoiements qui ont porté atteinte, non à la mise au point de l'arme nucléaire à radiation renforcée activement poursuivie au cours des années passées, mais à son indispensable déploiement.

Je n'ignore pas qu'il reste à convaincre la République fédérale d'Allemagne que cette arme constitue une réponse efficace au déséquilibre des forces conventionnelles en Europe. Nous devons nous y employer, comme nous devons nous employer à faire comprendre à nos alliés la mission qui est impartie à nos forces aéroterrestres classiques.

Sans doute ne doit-on pas oublier que, selon la formule du *Fil de l'épée*, « l'action de guerre revêt essentiellement le caractère de la contingence » et que tout dépendra des circonstances. Raison de plus pour s'en tenir à quelques principes simples.

Premier principe : il ne saurait y avoir de meilleure preuve de notre détermination qu'une action groupée de nos forces terrestres, c'est-à-dire de nos trois corps d'armée éclairés ou appuyés localement par les divisions légères blindées et les unités d'hélicoptères.

Ce principe exclut le démantèlement de nos forces agissant dans des secteurs différents, retirant ainsi à la France sa marque propre et portant atteinte à cette unité de commandement qu'incarne le Président de la République.

Ce principe rejette en tout cas l'idée pour le moins étrange d'une force d'action rapide mise à la disposition de l'O.T.A.N. pour la défense de la frontière inter-allemande tandis que l'essentiel de nos forces blindées mènerait un combat statique sur nos propres frontières.

MM. Robert Poujode et Pierre Mauger. Très bien !

M. François Fillon, président de la commission, rapporteur. Il rejette cette notion incertaine de « test ». A quoi bon tester un adversaire qui, ayant bousculé l'O.T.A.N. se dirigerait sans désemparer vers nos frontières ?

M. Pierre Messmer. Tout à fait !

M. François Fillon, président de la commission, rapporteur. Il ne s'agirait plus, à ce stade, que de marquer notre détermination à sauvegarder sans esprit de retour notre liberté et celle du continent européen.

Deuxième principe : la liberté de décision qu'impose notre choix d'une stratégie indépendante de dissuasion nucléaire.

Enfin, troisième principe : la fidélité à nos alliances. Ce dernier principe n'est pas exclusif du second. Il suffit de considérer l'implantation de nos forces en République fédérale d'Allemagne à moins de cent kilomètres du saillant de Thuringe. Comment croire qu'elles ne seraient pas engagées dès les premiers jours d'un conflit, ce qui impliquerait d'ailleurs que d'importants progrès soient réalisés pour diminuer leur délai de mobilisation ?

Enfin, cinquième et dernière orientation : assurer la présence de la France dans les autres parties du monde.

« La France entend pouvoir assurer sa présence dans le monde, faire respecter sa souveraineté là où elle s'exerce, protéger ses ressortissants, ses intérêts et ses lignes de ravitaillement essentielles, entretenir ses liens d'amitié, notamment avec les pays à l'égard desquels elle a contracté des engagements. »

Cette mission de nos forces nécessite des moyens terrestres et aériens limités mais polyvalents, en partie prépositionnés dans les départements et territoires d'outre-mer et dans les pays auxquels nous lient des accords de défense.

Elle nécessite des capacités de transports aériens.

Le projet de loi a fait le choix d'une aviation de transport limitée aux Transall et à des avions-cargos légers qu'il reste à acquérir.

Le transport à long rayon d'action hors de notre portée continuera d'être assuré par des moyens civils.

Il n'existe pas, en effet, d'avion à long rayon d'action disponible sur le marché et il n'existe pas non plus de marché à court terme pour un tel avion. C'est donc un choix raisonnable.

Enfin, cette mission nécessite une marine disposant notamment de moyens aéronavals et de bâtiments de surface capables d'assurer une présence partout où nous avons des intérêts à défendre.

Le projet de loi reste sur ce sujet trop imprécis.

Aucune solution n'a, pour le moment, été trouvée au renouvellement de ces bateaux de présence. Le choix qui a été fait de construire un porte-avions nucléaire, compte tenu des contraintes qu'impose par ailleurs à la manne la force océanique stratégique, risque d'entraîner le non-renouvellement de ces bateaux. Nombreux sont nos collègues qui s'interrogent sur ce choix.

Pour ma part, j'étais plutôt convaincu que les missions confiées à notre marine pourraient sans dommage être remplies par des porte-aéronefs emportant hélicoptères et avions

à décollage vertical. Le porte-avions est en effet, avant tout, un instrument adapté à la gestion des crises régionales. Il n'est pas destiné à affronter la flotte soviétique.

Cependant, les investigations que j'ai menées sur cette question m'ont montré que la différence de coût entre le porte-avions nucléaire et ce type de bâtiment dont se sont dotés les Soviétiques, les Anglais, les Espagnols et les Italiens, n'excédait pas 30 p. 100.

De plus, cette solution, si elle avait été retenue, aurait deux conséquences :

L'achat de tous les avions de l'aéronavale aux Etats-Unis, qui sont les seuls à fabriquer des avions à décollage vertical, aurait entraîné une hausse des coûts unitaires de l'avion de combat futur au détriment de notre armée de l'air ;

Privée des avions de l'aéronavale, la France aurait vu par ailleurs diminuer le nombre global de ses avions de combat.

Il n'en reste pas moins que le budget de la marine sera insuffisant demain pour faire face au problème du renouvellement de la flotte de surface.

Pourtant, nos besoins ne sont pas considérables. Ils représentent environ 6 bateaux d'un coût qui devrait s'établir autour de 600 ou 700 millions de francs l'unité. Les livraisons pourraient être étalées sur dix ans. Avec moins de 4 milliards, pendant la durée de la loi, ce programme pourrait être bien engagé.

D'autres solutions de financement plus « exotiques » ont été évoquées. Vous en trouverez l'analyse dans mon rapport écrit.

Celle du *leasing*, couramment utilisée aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, qui permettrait d'associer par ailleurs les chantiers civils dont chacun connaît les difficultés, paraît séduisante. Elle présente cependant l'inconvénient de reporter sur les budgets à venir, jusqu'en 2003 ou 2008, le financement de ces bateaux alors même que la marine devra, au-delà de 1991, supporter la charge du lancement d'un second porte-avions nucléaire, d'une nouvelle série de corvettes, de sous-marins nucléaires d'attaque et celle du renouvellement de son aviation embarquée de supériorité aérienne et de reconnaissance.

Sans rééquilibrage du budget à son profit, la marine ne pourra pas financer en même temps l'ensemble de ses programmes et nous courons le risque de ne disposer à l'avenir que de moyens navals incohérents avec nos ambitions.

Je voudrais maintenant conclure, mes chers collègues. Ce projet de loi est ambitieux. Son application exigera du Gouvernement une ferme volonté et suppose que les hypothèses économiques et financières qui ont présidé à son élaboration se vérifient.

Je suis de ceux qui pensent que l'effort de défense fait par la France ne peut pas être augmenté pour l'instant de façon plus significative. Les charges qui pèsent sur le budget de l'Etat, ne permettent pas un changement d'échelle dans les dépenses militaires. Il est hors de question de porter la contribution individuelle des Français au niveau de celle des Américains ou des Soviétiques, qui est de trois à quatre fois plus élevée.

Dans ces conditions, il est indispensable que nous disposions d'une industrie d'armement compétitive, capable d'élaborer au moindre coût les grands programmes d'armement et que nous engagions une réflexion approfondie sur le volume et le statut du personnel du ministère de la défense.

Nous devons disposer d'une industrie d'armement compétitive.

Les difficultés de cette industrie sont connues de tous. L'exportation n'offre plus les mêmes possibilités que par le passé. La complexité des systèmes d'armes entraîne un renchérissement continu de leur coût.

Il devient aujourd'hui impossible pour les puissances européennes de mener une politique nationaliste d'approvisionnement en développant chacune les systèmes nécessaires à leurs armées.

La coopération en matière d'armement est une obligation, mais sa mise en œuvre est difficile, car il faut éviter de perdre en surcoût de développement et de gestion de programmes multinationaux l'économie d'échelle apportée par l'allongement des séries. La compétition entre les sociétés et l'application stricte du juste retour des dépenses d'un pays à son industrie nationale rend la pratique de la coopération encore plus délicate. Lorsqu'il s'y ajoute un manque d'har-

monisation des besoins exprimés par les états-majors, il n'y a alors rien d'étonnant à voir se déliter les programmes lancés et se dégrader l'esprit de coopération.

Sans compromettre l'indépendance de la défense nationale, il est possible de promouvoir une industrie européenne de l'armement.

L'indépendance absolue est un mythe. Il n'existe pas de systèmes d'armes européens, y compris ceux des forces stratégiques françaises, qui ne fassent appel à des éléments ou à des composants uniquement disponibles chez nos alliés.

Une voie pour relancer la coopération est d'encourager le rapprochement entre les industriels, sans s'abriter derrière un nationalisme étroit.

Le succès d'Airbus est dû en grande partie à l'abandon par les différentes sociétés fondatrices de certaines de leurs prérogatives au profit d'une société commune où chacun des partenaires a pu trouver une juste place. Sans démarche analogue dans le secteur de l'armement, il est à craindre que les rivalités entre les sociétés européennes ne conduisent finalement à des alliances étroites avec l'industrie américaine, qui pourraient devenir des obstacles à toute future coopération européenne.

Le maintien de l'industrie d'armement française dans le secteur nationalisé est, à cet égard, une garantie toute formelle. Elle interdit pratiquement toutes participations croisées avec des partenaires européens en ne laissant, à terme, d'autre possibilité que la subordination technique à l'industrie américaine. L'essentiel serait pourtant de créer une communauté d'intérêts européenne, seule capable de soutenir la concurrence des deux grands. La coopération européenne dans le domaine de l'industrie d'armement est une nécessité économique, mais elle peut aussi favoriser la construction d'un système de sécurité européen.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. François Fillon, président de la commission, rapporteur. La réalisation d'une véritable Europe de la technologie constituera un ferment plus puissant d'unité que toutes les initiatives politiques sans lendemain.

Enfin, parallèlement à la recherche d'une industrie d'armement plus compétitive, nous devons engager une réflexion approfondie sur le volume et le statut des personnels du ministère de la défense. Ce n'est pas, en effet, porter atteinte au respect que forcent le dévouement et la compétence des personnels de nos armées que de penser que certaines dépenses de fonctionnement pourraient être redéployées au profit d'armements de plus en plus coûteux.

Pour rendre possibles les adaptations nécessaires, il faut les inscrire dans la durée et agir dès maintenant pour être en meilleure posture dans quinze ans.

Parmi les contraintes qui pèsent sur la politique de défense française, certaines peuvent être atténuées. Il y faut simplement de la volonté.

Cette démarche doit être faite sans esprit de système, sans chercher à théoriser une matière qui ne peut l'être et en sachant que la contingence est une caractéristique de l'histoire.

En adoptant une attitude pragmatique, nous suivrons mieux l'enseignement du général de Gaulle qu'en cherchant des arguments dans une exégèse douteuse.

Nous avons moins besoin de théorie que de pratique.

Mes chers collègues, le projet de loi qui nous est soumis témoigne du réalisme et de la volonté du Gouvernement. Il permet de relever les défis de la fin du siècle et de préparer les nécessaires mutations qu'imposeront l'évolution des stratégies des deux Grands.

S'il est adopté par l'Assemblée nationale et par le Sénat, puis appliqué, la France, par la poursuite d'un effort engagé contre vents et marées par le général de Gaulle, aura bien travaillé pour sa liberté et, au-delà, pour l'indépendance de notre continent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il est devenu nécessaire de modifier la loi de programmation militaire adoptée en 1983,

car les hypothèses sur lesquelles elle se fondait ne sont plus que partiellement vérifiées, car les diverses lois de finances n'avaient pas dégagé des moyens suffisants pour permettre sa mise en œuvre comme prévu, car elle était imprécise et n'individualisait pas suffisamment les trois années 1986, 1987, 1988.

Le budget de la défense pour 1987, adopté en décembre dernier par l'Assemblée nationale, a marqué sans nul doute une rupture et a acquis valeur de symbole. En forte croissance, reposant sur des options clairement définies, il amorce un processus que la loi de programme relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 permettra de réaliser.

Cette loi qui, pour la première fois, est exprimée en crédits de paiement, et, qui plus est, en francs constants, est en effet caractérisée par la ferme volonté de réaliser un programme ambitieux et réaliste.

Ce programme d'équipement doit être compatible avec l'évolution prévisible des menaces. Aussi doit-il prendre en compte la fragilisation des relations internationales et correspondre à une stratégie qui elle-même prenne en compte l'ensemble des contraintes de cette nature.

Une première constatation s'impose à cet égard : les menaces auxquelles notre pays doit faire face sont de plus en plus diversifiées.

Les menaces traditionnelles, en effet, ne se sont pas estompées. Les déséquilibres militaires en Europe continuent toujours d'exister au profit du camp soviétique. Le pacte de Varsovie conserve sa supériorité en matière d'armements conventionnels en Europe, de même que sa supériorité nucléaire. Ses forces aéroterrestres sont de même supérieures à celles de l'Alliance atlantique, tandis que la marine soviétique a considérablement accru sa présence en Méditerranée au cours des dernières années. La parité n'existe guère que pour les missiles portables, de type sol-air à très courte portée, et pour les chasseurs bombardiers.

Un tel déséquilibre est d'autant plus préoccupant qu'il est aggravé par la géographie, puisque toute réduction d'armement sur le territoire européen n'a de sens que si les Soviétiques ne redéployent pas en Asie les armes auxquelles ils déclarent vouloir renoncer.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier l'émergence de menaces nouvelles, qu'il s'agisse de l'aggravation de la menace chimique ou de la multiplication des sources de conflits potentiels.

La menace chimique est depuis longtemps une réalité. Mais cette réalité n'est pas toujours apparue avec autant de clarté qu'actuellement.

On sait bien, depuis longtemps, que là aussi l'Union soviétique dispose d'une supériorité manifeste, puisqu'elle détient des stocks estimés à environ 300 000 tonnes et qu'elle est particulièrement équipée pour mener un combat en ambiance chimique. Le niveau de formation de ses militaires dans ce domaine est élevé et ses forces sont dotées de véhicules de décontamination.

L'acuité de cette menace réapparaît alors même que des conversations se déroulent sur ce thème depuis 1982 à Genève dans le cadre de la commission du désarmement.

Ces conversations achoppent cependant sur l'éternel problème de la vérification et sur la difficulté à différencier la production de substances chimiques destinées au secteur civil et au secteur militaire.

Parallèlement, les sources de conflits se sont multipliées ces dernières années. Ceux-ci peuvent être traditionnels, mais prennent souvent des formes nouvelles. Il suffit à cet égard de citer la guerre Iran-Irak, la déstabilisation profonde du Liban, de même que l'interventionnisme libyen et les effets difficilement prévisibles de l'avancée de l'intégrisme musulman.

Le Moyen-Orient et l'Afrique connaîtront probablement, au cours des prochaines années, une évolution heurtée qui correspondra à la montée en puissance sur le pourtour du bassin méditerranéen d'Etats qui auront su se doter d'armements et de capacités aéroterrestres majeurs. Parallèlement, certains de nos départements et territoires d'outre-mer, des Caraïbes ou du Pacifique, pourraient faire l'objet de convoitises, soit de la part de leurs voisins, soit de la part de puissances extérieures.

Plus proches de nous, le développement du terrorisme constitue une nouvelle source de menaces contre laquelle il est urgent de se prémunir, car il y va de la capacité de la nation à sauvegarder son intégrité.

L'évolution technologique, enfin, peut être déstabilisatrice si l'on n'y prend pas garde et si l'on ne consacre pas suffisamment de ressources à la modernisation de notre potentiel de défense.

C'est ainsi que la création d'un bouclier spatial, dans sa phase ultime, et à supposer qu'il atteigne la perfection, pourrait remettre en cause les données mêmes de la dissuasion.

De même, les progrès de l'acoustique pourraient remettre en cause l'efficacité des sous-marins nucléaires si ceux-ci n'étaient pas constamment rendus moins bruyants.

Enfin, la multiplication des satellites d'observation et de communication rend nécessaire de participer à un effort de recherche et de lancement sans lequel nous serions très vite en état d'infériorité.

Certaines de ces menaces sont, certes, lointaines. Elles sont cependant bien réelles. Leur évaluation est d'autant plus nécessaire que la situation née de l'après-Reykjavik est incertaine.

La rencontre de Reykjavik a en effet suscité de nombreuses questions chez les Européens ; comme chez nombre d'observateurs.

Quelles seraient les répercussions d'un accord américano-soviétique, même partiel, sur la défense de l'Europe et sur les liens entre les Etats-Unis et les Etats européens de l'Alliance atlantique ? Les Etats-Unis ne risqueraient-ils pas d'être tentés par l'isolationnisme, ce qui entraînerait un découplage au sein de l'O.T.A.N. ?

La suppression des forces nucléaires intermédiaires irait-elle de pair avec une réduction des forces nucléaires intermédiaires à courte portée, c'est-à-dire les SS 21, 22 et 23 ? Contribuerait-elle réellement à un équilibre des forces si les Soviétiques conservaient au-delà de l'Oural cent SS 20, et si aucun accord n'était envisagé, parallèlement, sur les armes conventionnelles et les armes chimiques ?

Aussi une sourde inquiétude commence-t-elle à se manifester dans les pays qui, contrairement à la France, ne possèdent pas d'armes nucléaires.

En effet, le « pilier européen » de l'alliance risque d'être déstabilisé, ce qui ne rend que plus aigu le problème de l'absence d'une politique européenne de défense.

Cette situation est d'autant plus regrettable que des négociations Est-Ouest menées dans le cadre de la C.S.C.E. n'ont, jusqu'à présent, eu qu'un rôle limité.

Certes, la conférence de Stockholm s'est terminée sur des décisions positives. Ce serait cependant se leurrer que de faire preuve d'un trop grand optimisme et d'exagérer la portée de cet accord. Celui-ci ne concerne nullement une réduction des effectifs militaires conventionnels en Europe. Dans le secteur qu'il couvre, il comporte en outre des limites certaines : les avions utilisés par les inspecteurs seront fournis par le pays inspecté ; des secteurs interdits continueront d'exister et le survol de certains points sensibles sera impossible. Il ne porte aucunement sur la réduction des forces.

Un premier pas a cependant été accompli, imparfait certes, mais significatif, préservant l'identité de chacun et permettant d'éviter que le processus de contrôle des armements ne soit l'apanage des seuls supergrands.

Il n'est toutefois pas suffisamment important pour que notre pays ne se dote pas de moyens de défense lui permettant de répondre à l'ensemble des menaces auxquelles il est confronté.

La France doit être capable de répondre à toute menace, d'où qu'elle vienne et quelle que soit sa nature. Cela l'oblige à avoir une stratégie pluridimensionnelle reposant sur une panoplie d'armements suffisamment diversifiée.

Cette stratégie repose, comme par le passé, sur une politique de dissuasion qui lui est propre : dissuasion du faible au fort, basée sur le principe de suffisance et tirant parti du pouvoir égalisateur de l'atome.

Cette dissuasion n'est cependant efficace que si elle est constamment modernisée, car il s'agit d'avoir à tout moment la possibilité d'infliger à un adversaire potentiel des dégâts au moins égaux à la valeur que nous représenterions à ses yeux.

Or l'évolution technique est telle que des armements, même très sophistiqués, deviennent désuets en quelques mois. C'est ainsi que l'on estime qu'à l'horizon 1996, la compo-

sante aérienne de notre force de dissuasion aura perdu sa pertinence, de même que la première composante terrestre - les missiles du plateau d'Albion - si elle n'est pas renforcée, et notamment rendue mobile.

Une telle politique de dissuasion repose donc sur la possession d'un armement suffisamment protégé pour être capable de résister à une première frappe, et suffisamment élaboré et performant pour percer les systèmes de défense antimissiles de l'adversaire.

La loi de programme permet de répondre à ces exigences, en prévoyant la mise en place d'une seconde composante terrestre, dont la mobilité fera l'objet de décisions ultérieures, en garantissant la modernisation des sous-marins nucléaires et en prévoyant la réalisation du missile M 5.

La volonté de se doter des moyens de répondre à la menace chimique procède du même esprit. Une telle attitude - nouvelle en France - permet, en effet, non pas de se rallier à la théorie de la riposte graduée, mais d'être capable de répondre de la manière la plus appropriée à une menace d'un type précis.

C'est la même approche qui a toujours conduit la France à ne pas sacrifier ses forces conventionnelles et à considérer qu'il lui fallait être capable d'adapter, de manière souveraine et indépendante, sa réponse à la mesure de l'agression dont elle pourrait être l'objet.

La conjonction de l'ensemble de ces moyens, classiques et nucléaires, est du reste essentielle pour permettre à notre pays de jouer sur la scène internationale le rôle auquel il peut légitimement prétendre.

La France, telle qu'a été sa tradition, telle que nous l'a léguée le général de Gaulle et telle que de nombreux peuples souhaitent qu'elle soit, occupe, en effet, une place spécifique sur l'échiquier politique mondial. Membre du Conseil de sécurité, elle a un poids particulier en matière internationale. Membre de l'Alliance atlantique, sans faire partie de son organisation militaire intégrée, elle jouit pleinement de sa souveraineté et peut, en toute indépendance, décider de son destin, tout en restant solidaire de ses partenaires, et notamment des Etats membres de l'U.E.O. Liée par des accords de défense avec plusieurs Etats africains, elle assume une responsabilité particulière sur un continent dont l'importance ira grandissant dans les prochaines décennies.

Fidèle à son histoire, elle est amenée à jouer un rôle non négligeable au Proche-Orient, que ce soit au Liban ou à l'égard d'Israël, des Palestiniens et des pays arabes.

Présente dans l'Atlantique Nord, aux Caraïbes, dans l'océan Indien et dans le Pacifique, elle doit y défendre ses intérêts, qui sont ceux des territoires d'outre-mer eux-mêmes.

Aussi lui faut-il constamment avoir les moyens lui permettant de jouer le rôle mondial qui lui revient, dans le respect de ses alliances et en fidélité avec sa vocation.

Ces moyens, qui sont également nécessaires pour garantir la sécurité de ses approvisionnements en matières premières et en pétrole, sont essentiellement conventionnels, les armes nucléaires ayant pour fonction première de garantir son indépendance.

La loi de programme permettra à la France de mener une politique active de solidarité, tant vis-à-vis de ses voisins européens qu'en Afrique, et d'assurer ses responsabilités dans ses départements et territoires d'outre-mer.

L'importance des crédits dégagés permettra le maintien et l'amélioration de la qualité de son instrument militaire, afin de conserver la place qu'il a su garder dans le monde, au-delà des péripéties de la décolonisation et de la rivalité Est-Ouest.

Mais ne serait-il pas nécessaire d'aller plus loin et d'engager dès maintenant un projet de défense spatiale s'inspirant de l'I.D.S. américaine ? La France, dans ce domaine, ne doit-elle pas prendre une initiative historique en Europe, ce qui lui permettrait par la suite de diriger une coopération européenne ambitieuse en matière de défense et de sécurité ?

Sachons tirer parti de nos atouts : de notre potentiel de recherche ; de notre expérience en matière spatiale ; de notre capacité à définir des programmes d'armements, soit seuls, soit en liaison avec des partenaires amis.

Sachons de même, quand c'est nécessaire, faire preuve de solidarité. Comme l'a affirmé récemment le Premier ministre, si la survie de la nation se joue à ses frontières, sa sécurité, elle, se joue aux frontières de ses voisins.

C'est dans ce contexte que l'on peut situer le débat sur la revitalisation de l'U.E.O. et les discussions sur la sécurité dans le cadre de la coopération politique à douze.

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer la coopération bilatérale et multilatérale en matière d'armement, et qu'il faut évoquer la volonté exprimée récemment par la France et la République fédérale d'Allemagne de donner un nouvel élan à leur coopération militaire.

Une telle coopération - nécessaire et souhaitable - n'a cependant de sens que si chacun est capable d'assumer pleinement ses responsabilités.

La France, pour sa part, entend faire un effort suffisant pour conserver une réelle capacité de défense, ce qui lui permettra, non seulement de préserver son indépendance mais aussi de continuer à jouer le rôle qui lui revient au plan mondial, tant en Europe qu'hors d'Europe.

Telle est bien la finalité du présent projet de loi de programme, qui découle de choix politiques qui transgressent les limites des partis. Il donne donc à la France, plus qu'à tout autre pays, la possibilité d'assumer pleinement ses responsabilités au sein du monde occidental tout en étant maîtresse de son propre destin.

Aussi la commission des affaires étrangères a-t-elle donné, à l'unanimité des présents, un avis favorable à l'adoption de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Guéna, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Yves Guéna, rapporteur pour avis. Vous aurez des crédits, monsieur le ministre ; donc, nous aurons des armes. Mais quelle que soit l'importance des crédits, il faudra faire le choix des armes.

Je parlerai d'abord des crédits puisque je m'exprime comme rapporteur pour avis de la commission des finances. Puis je parlerai des armes, car il est dans notre rôle de nous préoccuper du bon usage des crédits.

Voyons d'abord les dispositions financières du projet de loi.

Pourquoi une nouvelle loi ? La question a déjà été évoquée par le président Fillon.

Première raison : parce que l'application de la précédente loi avait pris un retard sensible ; on en était à 10,6 milliards de francs de retard sur les engagements de programme.

Disons clairement que, si vous présentez cette nouvelle loi, c'est que le Gouvernement a décidé d'accorder une priorité aux problèmes de la défense. Il est normal que la loi de programme qui s'appliquera soit sa loi et non celle qu'avait présentée le précédent gouvernement.

La loi ne porte que sur le titre V. Il n'y a pas, je crois, de grand débat nécessaire sur ce sujet. C'est la tradition depuis qu'ont été inventées les lois de programme militaires, et cela remonte à quelque quatre-vingts ans. On programme des plans à moyen terme pour les équipements lourds. Il ne serait ni satisfaisant, ni normal, ni réaliste de programmer sur plusieurs années des dépenses de personnel ou de petit matériel.

L'enveloppe financière est, sur cinq ans, de 474 milliards de francs, enveloppe évaluée en francs de 1986. Entre 1986 et 1987, le budget du titre V a augmenté de 11 p. 100. Votre projet de loi prévoit qu'il augmentera annuellement de 6 p. 100 au cours des quatre prochaines années. Cela représentera sur cinq ans une augmentation moyenne de 7 p. 100.

Voter une loi de programmation, c'est une chose ; garantir son exécution en est quelquefois une autre.

A cet égard, quelles garanties votre démarche nous offre-t-elle ? D'abord, vous avez prévu une augmentation annuelle en volume et en francs constants. C'est effectivement très contraignant. Nous n'avons jamais connu de loi de programmation militaire qui nous offre une telle garantie.

Ensuite, la loi, bien que ce soit une loi de programmation, comporte des crédits de paiement, ce qui constitue également une garantie.

Enfin vous avez prévu un système de « plan glissant », c'est-à-dire qu'au bout de deux ans vous réévaluerez la programmation.

Ces garanties - on ne peut guère en demander davantage - nous permettent d'espérer que la loi que nous allons voter sera effectivement appliquée.

Je serais tout à fait rassuré si, alors que le Premier ministre, pour des raisons d'équilibre financier et économique, s'apprête à geler pour 1987 un certain nombre d'autorisations de programme sur l'ensemble du budget de l'Etat, le budget de la défense nationale n'était pas touché par les réductions ou, du moins, l'était dans une proportion moindre que les budgets civils.

Un point fait problème : ce sont les 4,7 milliards de francs du fonds de concours provenant de la vente d'actifs du patrimoine des armées. C'est certes un point mineur, car cette somme représente à peine 1 p. 100 de vos 474 milliards de francs, mais il est normal que le rapporteur de la commission des finances s'en préoccupe.

Que sont ces actifs ? Nous l'avons pensé - mais vous nous éclairerez sans doute - qu'il s'agissait d'actifs mobiliers ou immobiliers.

Les actifs mobiliers ne pourraient être que des actions Dassault ou de l'Aérospatiale qui sont détenues par la Sogepa. Pour le cas où vous envisageriez d'en vendre et d'en affecter, le produit à votre budget, la procédure la plus simple me semblerait l'inscription à un compte de commerce. Mais, en tout état de cause, ce serait la plus petite part.

En ce qui concerne les actifs immobiliers, ils constitueront l'essentiel des fonds de concours que vous allez mobiliser. Pour que le produit de leur vente ne tombe pas dans le budget général, il a fallu changer la législation et la réglementation. A cet égard, la loi Méhaignerie a prévu que, désormais, ce qui serait déclassé du domaine militaire ne tomberait pas gratuitement dans le domaine des autres ministères. Et un décret, qui n'a pas encore été publié, modifiera les règles de préemption des communes en ce qui concerne l'acquisition des biens militaires situés sur leur territoire.

Je m'attarderai un instant sur ce problème des fonds de concours.

Vous avez prévu comme échelonnement de mobiliser 2,3 milliards de francs en 1988 en raison des contraintes en crédits de paiement prévisibles sur cet exercice, puis 800 millions par an pendant les trois années suivantes.

Je rappelle que, de 1984 à 1986, vous n'avez vendu que 186 millions de francs d'actifs immobiliers. Or, vous vous apprêtez à vendre 2300 millions. Je sais bien que nous ne sommes pas dans la même disposition d'esprit, mais je note l'écart considérable entre ces deux chiffres. Nous serions heureux de savoir sur quels immeubles porteraient ces ventes. Vous avez un patrimoine important ; il ne faudrait pas que vous vous en dessaisissiez totalement, car vous avez besoin de casernes et de terrains de manœuvres. Voilà un montage bien compliqué pour couvrir moins de 1 p. 100 de la loi de programme !

C'est pourquoi la commission des finances a déposé un amendement prévoyant qu'à l'occasion de la présentation de chaque budget vous soumettiez au Parlement un état évaluatif, par chapitre de rattachement, du montant des fonds de concours.

On l'a dit : 474 milliards, c'est une somme considérable. Il faut voir quel poids financier cela représente par rapport au budget de l'Etat et à l'économie nationale.

Un autre problème me préoccupe : l'évolution des crédits du titre III, dont j'ai été le rapporteur lors de la discussion budgétaire, mais rapporteur n'est pas forcément synonyme de défenseur. En effet, si l'essentiel des crédits est concentré sur le titre V, le titre III risque d'en souffrir par trop.

Théoriquement, on peut imaginer que le titre V augmente dans une proportion considérable et le titre III dans une proportion assez faible et se dire : « Qu'importe si, en valeur absolue, les crédits du titre III sont élevés ? » Mais, en réalité, certains chiffres sont magiques et l'on ne saurait ramener sans dommage en dessous de 47 p. 100 ou 48 p. 100 de votre budget les crédits du titre III.

En outre - et le président Fillon a cité des chiffres émanant de la commission du Sénat - que le poids des dépenses militaires va augmenter par rapport à l'ensemble des dépenses civiles. Il faut le savoir, et il faut oser le dire.

Les répercussions sur l'économie me paraissent évidentes puisque les dépenses d'équipements militaires augmenteront de 7 p. 100 en moyenne durant cinq ans, alors que, au moins pendant les deux premières années - je conçois qu'on soit optimiste pour les années ultérieures - l'augmentation du produit intérieur brut ne dépassera pas 3 p. 100. Ainsi, en cinq ans, la part des dépenses militaires dans le produit intérieur brut va augmenter. De 3,7 p. 100 l'année dernière, elle

atteindra au moins 4 p. 100 à la fin de votre plan. C'est supportable - elle est beaucoup plus élevée dans d'autres pays - mais il faut en prendre conscience compte tenu du niveau d'où nous partons.

Il est vrai que ces dépenses ne sont pas stériles. Je rappelle que, dans le titre V de votre loi de programme, les dépenses de recherche sont à hauteur de 25 p. 100. La part du financement militaire dans la recherche sera en 1987 de plus de 38 p. 100. Je rappelle aussi que les dépenses d'équipement profitent à l'industrie d'armement, qui emploie 295 000 salariés. En 1984, 42 p. 100 du chiffre d'affaires de ces industries a été réalisé à l'exportation. Toutes les puissances militaires sont actuellement dans une phase dépressive pour les exportations d'armes, mais nous pouvons compter sur une amélioration.

Le projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire assure donc une bonne charge à nos industries d'armement et nous vaudra probablement une amélioration de notre balance commerciale.

Voilà ce que je voulais souligner à propos des aspects financiers du projet de loi.

A quelles armes sont destinés ces crédits ?

Dans le projet de loi, vous avez fait preuve, au départ, d'une très grande discrétion, pour des motifs que vous avez expliqués et qu'a rappelés le président Fillon. Nous connaissons désormais les enveloppes financières de la marine, de l'armée de l'air, de l'armée de terre et de la section commune, laquelle regroupe maintes choses, notamment une grande partie du nucléaire et des dépenses spatiales. Il est frappant de constater que la marine consommerait 21,92 p. 100 des crédits, la section commune 27,88 p. 100, l'armée de terre 23,84 p. 100 et l'armée de l'air 24,55 p. 100. On a en quelque sorte l'impression que les crédits du projet de loi de programmation ont été répartis en quatre parts approximativement égales, et l'on est en droit de se demander si des choix drastiques ont été faits ou non.

En réalité, il ne pouvait en être autrement. Vous ne pouvez procéder à une autre répartition des crédits, à un ou deux points près. Pourquoi ? Parce que les missions de la France sont variées.

Premièrement, nous avons décidé, il y a bientôt trente ans de cela, d'assurer par nous-mêmes la sauvegarde suprême du sanctuaire national. Nous devons donc disposer de forces nucléaires importantes.

Deuxièmement, nous ne sommes pas neutralistes ; nous sommes membres d'une alliance et le sort de nos voisins nous concerne. Donc nous devons disposer d'un corps de bataille aérien et blindé.

Par ailleurs, nous avons encore des territoires outre-mer. Nous disposons d'une influence en Afrique que personne ne nous conteste et nous sommes membres permanents du Conseil de sécurité, c'est-à-dire susceptibles, sinon d'intervenir, du moins de nous intéresser à toutes les crises qui peuvent se produire dans le monde. Nous devons donc disposer d'une marine, d'une force d'intervention et des moyens pour la transporter.

J'ajoute que, dans l'analyse des menaces et des missions, il apparaît très clairement que nous devons être en mesure de faire face en même temps à une guerre où notre survie serait en jeu et à des crises où nos intérêts sont en cause. Or il n'est pas facile d'avoir à la fois les armes pour la guerre et celles pour les crises car il y a parfois antinomie entre les unes et les autres.

Mais le vrai dilemme, vous le connaissez. La France est quelquefois à la limite de ses possibilités. Depuis bientôt un demi-siècle, le seul problème qui se pose à nous c'est exister ou renoncer. Nous ne pouvons et nous ne voulons pas renoncer. C'est le sens de cette loi ; c'est la réponse que vous avez donnée.

J'en viens aux équipements des différentes armées.

Le nucléaire, c'est l'essentiel. En ce domaine, nous sommes confrontés à un double défi.

Premièrement, deux de nos composantes, les Mirage et les missiles du plateau d'Albion, risquent d'être à bout de souffle à la fin du siècle.

D'autre part, depuis deux ans, le président des Etats-Unis a lancé l'initiative de défense stratégique, qui consiste à empêcher les fusées ennemies d'arriver sur le territoire national. Sans doute les choses sont-elles plus compliquées techniquement qu'il n'avait été rêvé à l'origine, mais ce que les Etats-Unis réussiront à faire, d'autres y parviendront,

peut-être moins vite, peut-être moins bien, mais ils y parviendront tout de même. Aujourd'hui, nous disposons d'armes nucléaires qui peuvent partir du sol national ou de nos sous-marins et qui atteindraient leurs objectifs. Le problème est de savoir si, à la fin du siècle, ces armes les atteindront toujours. A cet effet, monsieur le ministre, vous avez décidé une entreprise de modernisation de nos sous-marins lanceurs d'engins. Nous en possédons six et pouvons considérer que c'est suffisant pour assurer la sauvegarde de la France. Vous avez lancé des sous-marins de nouvelle génération qui sont plus performants, plus silencieux. En même temps, vous améliorez leurs armes, puisque nous passerons du M. 20, qui tire seize fusées d'une mégatonne chacune, au M. 4, qui tirera seize fois six fusées, puis au M 5 ; qui tirera sous seize fois dix fusées, ce qui est l'une des répliques aux défenses au sol contre l'arrivée de nos fusées nucléaires.

Vous faites un effort en faveur de la nouvelle tête TN 75 pour lui donner une furtivité telle qu'elle devienne quasiment indétectable par les radars ennemis, sauf à une distance telle que la réplique ne soit plus possible. En ce qui concerne le remplacement des deux composantes qui vont devenir obsolètes, vous avez choisi le S. 4, c'est-à-dire un missile balistique sol-sol, qui complète l'arsenal sous-marin et prépare la frappe suprême de nos sous-marins nucléaires.

Les crédits du nucléaire augmentent donc de 10 à 12 p. 100 l'an. C'était là le problème fondamental de ce projet de loi. Il a été perçu par le Gouvernement et il est bien réglé. Ce motif à lui seul vous vaudrait notre adhésion et notre vote positif.

Je dirai un mot de l'armement préstratégique dont tout le monde connaît la doctrine. Avant de déclencher le feu terrible des sous-marins ou des missiles du plateau d'Albion, il faut donner à l'ennemi un dernier avertissement significatif, sur ses arrières plus que sur ses forces vives. Nous avons déjà le Pluton et nous aurons, grâce à la loi, le Hadès et l'A.S.M.P. Cela fait beaucoup.

Sur votre enveloppe nucléaire pour la loi de programmation, le nucléaire préstratégique, ou tactique comme on disait auparavant, représente 20 p. 100 des crédits. Je sais bien que la frappe préstratégique ne doit pas être purement symbolique et qu'il s'agit d'une véritable salve, mais je me demande si nous n'avons pas là une surcapacité.

Mon inquiétude de gaulliste - je ne crains rien de vous, monsieur le ministre - me conduit à espérer qu'il n'y aura pas de déviation en ce qui concerne la doctrine du préstratégique. Même si des bruits courent en ce sens, je ne crois pas à la bataille conventionnelle « agrémentée », si j'ose dire, de tirs nucléaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je suis tout à fait convaincu que s'il y avait un seul tir, une seule salve nucléaire significative et préstratégique, la guerre s'arrêterait. Sinon ce serait l'apocalypse, mais n'en parlons pas puisque notre politique de dissuasion est justement faite pour l'éviter.

Le nucléaire, encore que ce soit difficile à apprécier, doit représenter un tiers des crédits, soit moins de 0,7 p. 100 du produit intérieur brut. On ne peut donc prétendre que le nucléaire nous écrase, loin de là !

Je ne reviens pas sur la négociation qui a été amorcée à propos des euromissiles. Le Premier ministre en a parlé tout à l'heure - il avait déjà évoqué ce problème hier - ainsi que M. Fillon. De toute façon, nous ne sommes pas partie à la négociation. Je rappelle cependant, monsieur le ministre, que si elle aboutit, ce que nous souhaitons, cela ne sera pas sans conséquence sur l'attitude des deux Grands vis-à-vis de notre force nucléaire de dissuasion. Nous serons soumis à des pressions nombreuses et il faudra camper sur nos positions, car la dissuasion commence par la manifestation d'une volonté inébranlable de ne laisser toucher ni à nos armes, ni à notre doctrine.

Pour l'aviation, vous avez fait un choix fondamental, celui des AWACS. Je crois, pour des raisons évidentes, que c'est un bon choix. La négociation a été bonne et la commission des finances ne peut que se féliciter de la façon dont vous gérez les crédits.

A côté de ce choix, il y a un non-choix. J'ai souligné tout à l'heure que nous devons pouvoir transporter nos forces d'intervention, ce qui n'est pas le cas. Je reconnais que le problème n'est pas facile à régler, mais il est un peu irritant de dépendre, en cas de crise, des moyens civils de transport ou de moyens qui ne seraient pas exclusivement nationaux.

J'en viens au Rafale. Décidons-nous. Certes, je sais quel en est le coût, trente milliards pour la recherche, le développement et la pré-industrialisation, mais il faut bien que nous remplacions nos Jaguar, qui seront à bout de souffle, et que nos porte-avions aient des avions français. Si nous ne remplaçons par ces avions-là par le Rafale, ce sera la fin de notre industrie aéronautique militaire. Il faut savoir payer le prix pour conserver cette industrie, c'est-à-dire pour conserver notre indépendance. (*Très bien ! et applaudissements sur divers bancs.*)

En ce qui concerne la marine, ce qui est impératif, ce sont les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, qui sont déjà recensés au titre du nucléaire, et leur environnement tactique, maritime et aérien sur les atterrages du Finistère.

Mais il y a aussi votre choix, ou la confirmation d'un choix précédemment esquissé, c'est-à-dire le porte-avions nucléaire ou, pour parler plus franchement, les deux porte-avions nucléaires, car on ne peut s'en tenir à un seul porte-avions.

Les porte-avions présentent l'inconvénient d'être grands consommateurs de crédits, grands consommateurs d'avions et de navires pour leur protection. Lorsqu'on dit aux marins qu'ils sont très vulnérables, leur réponse est : en cas de guerre, oui, mais en cas de crise, non. C'est une excellente réponse. Vous avez parfois à choisir entre la guerre et la crise et, là, vous avez choisi la solution de la crise. Il est vrai que le porte-avions est une arme admirable en ce cas et permet à la France de manifester une présence extraordinairement puissante. « Mais rendre la lumière suppose d'ombre une morne moitié », comme disait Paul Valéry. Nous avons les sous-marins lanceurs d'engins, obligatoires, nous avons les porte-avions, c'est un choix ; le reste, évidemment, en souffre. Ainsi, nous disposerons de huit sous-marins nucléaires d'attaque, qui sont une arme de guerre, et de quatre diesel à la fin de la loi de programme, alors que la Royal Navy en possède quatorze, mais elle a fait un autre choix. En souffre également le reste de la flotte de surface, ce qu'on appelle la flotte de présence.

L'armée de terre a sa part et toute sa part. Elle dispose du nouveau char Leclerc, dont tout le monde dit qu'il est remarquablement performant et dont la livraison commencera à la fin de la loi de programme. Vous avez prévu 1 400 chars, ce qui permettra d'en avoir 1 100 en ligne. Nous aurons également un hélicoptère de combat et je suis de ceux qui souhaitent qu'on trouve un accord avec les Allemands pour fabriquer un hélicoptère franco-allemand.

Sans vouloir vous gêner, monsieur le ministre, je ferai une remarque à propos de la conscription. Le dogme est proclamé dans le projet dès le deuxième paragraphe de l'annexe : « Le service national doit rester un fondement de notre politique de défense et la conscription continuer à former la base du recrutement. » Je trouve naturellement ça très sympathique mais c'est un peu un coup de clairon à la Déroulède et je me demande si c'est tout à fait adapté à l'époque des chars à 25 millions de francs l'unité, des armes intelligentes, et pour une bataille dont tout indique qu'elle serait soudaine et brève, donc qu'elle ne permettrait pas de faire appel aux réserves. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Yves Guéna, rapporteur pour avis. Je fais preuve d'une rare constance car le Premier ministre, parlant tout à l'heure à cette tribune, a rappelé qu'il avait présenté en 1976 une loi de programme. Il se trouve que c'est moi qui, à cette époque, ai présenté l'explication de vote de mon groupe. J'ai dit exactement la même chose qu'aujourd'hui en posant le problème de la conscription. Onze ans se sont écoulés. Rassurez-vous : je ne me laisserai pas de répéter ce message !

Monsieur le ministre, la commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption de votre projet de loi. En dehors du consensus, il n'y avait que le parti communiste. Celui-ci a misé sur le dépérissement technique de notre force de frappe comme s'il voulait, par ce biais, reprendre ce qu'il a concédé il y a une dizaine d'années au terme d'une longue réflexion. Il a par ailleurs réaffirmé qu'il était pour la levée en masse. C'est une doctrine romantique, séduisante, et qui me séduit, mais qui, malheureusement, est aussi dépassée que la conscription organisée. Enfin, il considère que cette loi de programme ne fait pas une place suffisante à la paix et au désarmement.

M. Maxime Gremetz. Absolument ! *(Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Yves Guéna, rapporteur pour avis. Il n'est pas évident que cela relève d'une loi de programme militaire !

Qui menaçons-nous ? Dans toute cette loi, je ne vois qu'une stratégie défensive, notamment fondée sur notre force de dissuasion nucléaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Pour le reste, tout le monde participait apparemment au consensus. Je ne sonde pas les coeurs et les reins. L'essentiel est qu'on ait fait un si grand pas en avant depuis le temps où l'on brocardait notre première bombe.

M. Robert Poujade. Très bien !

M. Yves Guéna. Je tiens même à saluer l'ardeur de néophytes de nos collègues socialistes, qui vont jusqu'à nous faire la leçon et à nous rappeler les fondements d'une politique de défense que nous, gaullistes, connaissons bien puisque c'est nous qui en avons pris l'initiative et que nous la soutenons de nos votes et de nos crédits depuis trente ans sans désespérer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Peu importe, d'ailleurs. Ce qui compte, c'est qu'entre dans les esprits que, pour la première fois en mille ans d'histoire, le territoire de la France ne se défend plus en massant des troupes à la frontière mais en embossant des sous-marins au fond des océans à plusieurs milliers de milles nautiques de nos côtes.

Monsieur le ministre, sous réserve de l'amendement que je vous ai exposé, la commission des finances approuve donc votre démarche, vos crédits et votre choix pour les armements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de désignation par l'Assemblée nationale d'un député appelé à siéger au sein du conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier à la commission de la production et des échanges le soin de présenter un candidat.

Cette proposition sera considérée comme adoptée en vertu de l'article 9 du même article si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, la candidature devra être remise à la présidence au plus tard le jeudi 16 avril 1987, à dix-sept heures.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme n° 432 relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (rapport n° 622 de M. François Fillon, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 554 de M. Jacques Godfrain, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 532 de M. Yves Guéna, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN